

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2013-2014

19 SEPTEMBRE 2013

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2013

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	4
2	Ouverture de la session 2013-2014	4
3	Nomination du bureau définitif	4
4	Élection du président	4
5	Élection des vice-présidents et des secrétaires	4
6	Constitution du parlement	4
7	Allocution du président	4
8	Éloge funèbre	5
9	Nomination des membres des commissions (Article 18 du règlement)	6
10	Dépôt de rapports d'activités	6
11	Dépôt de projets de décret	6
12	Dépôt et envoi en commission d'une proposition de résolution portant création d'une commission spéciale d'information chargée d'examiner les conditions de rachat du groupe de presse L'Avenir par l'intercommunale Tecteo	6
13	Questions écrites (Article 80 du règlement)	6
14	Approbation de l'ordre du jour	7
15	Questions d'actualité (Article 82 du règlement)	7
15.1	Question de Mme Sophie Pécriaux à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la fonction publique, intitulée « Vote concernant l'interdiction de concours mini-miss en France et impact en Fédération Wallonie-Bruxelles »	7
15.2	Question de M. Pierre Tachenion à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la fonction publique, intitulée « Financement de la recherche en université »	7
15.3	Question de M. Michel de Lamotte à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Élargissement du test d'entrée à l'ensemble de l'enseignement supérieur »	8
15.4	Question de Mme Zakia Khattabi à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Généralisation du test d'entrée à l'université »	8
15.5	Question de Mme Françoise Bertieaux à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Généralisation éventuelle d'un test d'entrée dans le supérieur »	8
15.6	Question de M. Gilles Mouyard à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Annulation de la nomination d'Angel Vergara »	9

15.7	Question de Mme Julie de Grootte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, intitulée « Inscriptions en 1ère secondaire » . . .	10
15.8	Question de M. Yves Reinkin à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, intitulée « Inscriptions scolaires dans le secondaire »	10
15.9	Question de M. Mohamed Daïf à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, intitulée « Décret 'inscriptions' »	10
15.10	Question de Mme Françoise Bertieaux à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, intitulée « Situation en matière d'inscription »	10
15.11	Question de Mme Caroline Persoons à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, intitulée « Suspension des nominations des inspecteurs scolaires »	12
15.12	Question de M. Jean-Paul Bastin à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, intitulée « Suspension par le Conseil d'État de la procédure de sélection des inspecteurs »	12
15.13	Question de Mme Bénédicte Linard à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, intitulée « Avenir des inspecteurs »	12
15.14	Question de Mme Françoise Fassiaux-Looten à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, intitulée « Situation des inspecteurs »	12
15.15	Question de M. Willy Borsus à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, intitulée « Procédure de sélection des inspecteurs » .	13
15.16	Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, intitulée « Fonctionnement du service de l'inspection »	13
16	Commission permanente de contrôle linguistique - Présentation des candidats	18
17	Débat thématique : « L'Avenir du paysage des médias francophones »	19
17.1	Discussion	19
18	Annexe I : Questions écrites (Article 80 du règlement)	30
19	Annexe II : Liste des questions écrites auxquelles chaque membre du gouvernement n'a pas donné réponse – Session 2012-2013 (Art. 80.5 du règlement)	31
	ANNEXE III : COMPOSITION DES COMMISSIONS. 2013-2014	32

Présidence de M. Jean-Charles Luperto, président sortant.

– *La séance est ouverte à 14 h 10.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : M. Brotchi, en mission à l'étranger, ainsi que M. Bouchat, Mmes Trachte et Simonet, pour raisons de santé.

Je prie M. Daele et Mme Trotta, les deux plus jeunes membres de l'assemblée, de prendre place au bureau pour y remplir les fonctions de secrétaires provisoires.

(M. Daele et Mme Trotta prennent place au bureau.)

Mesdames, messieurs, le parlement se réunit aujourd'hui de plein droit en vertu de l'article 32, § 1er, de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980.

2 Ouverture de la session 2013-2014

M. le président. – Je déclare ouverte la session 2013-2014 du parlement de la Communauté française.

3 Nomination du bureau définitif

M. le président. – Nous allons procéder à la nomination du bureau définitif. L'article 3 de notre règlement prévoit que le parlement procède, par des élections distinctes, à la nomination d'un président, d'un premier vice-président, d'un deuxième vice-président, d'un troisième vice-président et de trois secrétaires.

4 Élection du président

M. le président. – Nous allons procéder à la nomination du président.

La parole est à M. Walry.

M. Léon Walry (PS). – Nous pouvons tous nous réjouir puisque vous proposons que vous soyez reconduit.

M. le président. – Je reçois une candidature établie à mon nom. Puisqu'il n'y a pas d'autre candidat, l'assemblée marque-t-elle son accord pour me proclamer président du parlement de la Communauté française ? (*Assentiment*)

(Applaudissements sur tous les bancs)

5 Élection des vice-présidents et des secrétaires

M. le président. – Nous allons maintenant procéder à la nomination des vice-présidents et secrétaires.

La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je propose, pour ce qui concerne mon groupe, la reconduction de M. Kubla comme premier vice-président et de M. Destexhe comme secrétaire.

M. le président. – La parole est à M. Walry.

M. Léon Walry (PS). – Pour résumer, je vous propose trois vice-présidents, dans cet ordre : M. Serge Kubla, M. Pierre Tachenion et M. Yves Reinkin. Je vous propose trois secrétaires, dans cet ordre : M. Michel Lebrun, M. Alain Destexhe et M. Mohamed Daïf.

M. le président. – Votre proposition semble recueillir l'assentiment général. Dans ces conditions, le parlement étant unanime, je proclame élu le bureau composé comme suit : président, M. Jean-Charles Luperto ; premier vice-président, M. Serge Kubla ; deuxième vice-président, M. Pierre Tachenion ; troisième vice-président, M. Yves Reinkin ; secrétaires, MM. Michel Lebrun, Alain Destexhe et Mohamed Daïf.

6 Constitution du parlement

M. le président. – Je déclare le parlement de la Communauté française constitué. Conformément à l'article 5 de notre règlement, il en sera donné connaissance au Roi, aux chambres législatives, aux autres parlements de communauté et aux parlements régionaux.

7 Allocution du président

M. le président. – Mesdames, messieurs, chers collègues, pour la cinquième fois depuis septembre 2009, vous me faites l'honneur de m'élire à la présidence de votre parlement. Je vous en remercie très sincèrement.

J'espère que durant cette session nous pourrions, et ce jusqu'aux vacances de Pâques, travailler activement et surtout sereinement dans les champs de compétences qui nous sont dévolus.

Je me réjouis d'avoir pu, avec votre concours, celle du bureau, des chefs de groupe, faire fonctionner notre institution dans des conditions globalement sereines et agréables.

Le travail parlementaire actif nécessite toujours plus de transparence et de visibilité. Pour cela, nous ne cessons de progresser. En effet, notre parlement s'est doté d'une nouvelle installation audiovisuelle dans l'hémicycle. Des caméras, dès cette séance, permettront de diffuser nos séances plénières en direct sur le web. Elles sont réparties dans notre hémicycle et seront activées dès que vous aurez la parole, ce qui requerra une certaine discipline.

Dans le même esprit, vous enverrez et recevrez tous les documents en lien avec l'activité parlementaire via la nouvelle plate-forme sécurisée d'échange de documents. Je profite de l'occasion pour remercier tous ceux qui ont œuvré à la réalisation de ces projets essentiels et souhaités par le bureau de notre assemblée.

Vous me permettrez de ne pas m'étendre davantage aujourd'hui. Dans quelques jours, à l'Hôtel de Ville de Bruxelles, la réception officielle pour la fête de la Communauté française me fournira l'occasion de m'adresser à nouveau à vous, à nos invités et aux autorités. Votre parlement accueillera, dans le cadre du déroulement de ces fêtes, une délégation de parlementaires sénégalais emmenée par le président de l'assemblée nationale sénégalaise, M. Moustapha Niassé. Nous concrétiserons de la sorte la relance du comité mixte avec le Sénégal que vous avez appelée de vos vœux. Les liens avec nos assemblées sœurs de la Francophonie sont essentiels à nos yeux, comme vous le savez.

À propos de francophonie, je tiens à saluer ici la présence de M. Pascal Terrasse, député français, qui est aussi le nouveau secrétaire général parlementaire de l'assemblée parlementaire de la Francophonie. (*Applaudissements sur tous les bancs*)

Monsieur Terrasse, avec quelques collègues de cette assemblée, nous avons eu l'occasion de vous rencontrer plus tôt dans la journée pour définir la manière dont nous collaborerons ensemble et les évolutions que nous souhaitons impulser.

Nous avons eu l'occasion de rencontrer M. Terrasse ce midi. Je le remercie une fois encore pour son engagement en faveur de la francophonie internationale, et je lui rappelle qu'il peut compter

sur notre volonté de moderniser le merveilleux outil de réseau qu'est l'Association parlementaire de la Francophonie.

Chers collègues, je vous souhaite à toutes et à tous un travail fructueux durant les quelques mois qui nous séparent de la prochaine échéance électorale. Pour notre assemblée, ils seront particulièrement chargés. C'est le lot des fins de législature. J'espère que tous, dans nos rôles respectifs, nous continuerons à démontrer la capacité de notre parlement à assumer les tâches fondamentales qui lui reviennent, que ce soit dans le contrôle de l'action gouvernementale ou dans le travail législatif.

Soyez assurés de ma parfaite disponibilité et de celle des membres du bureau, que je tiens une nouvelle fois à féliciter avec la plus grande sincérité pour leur réélection. Je les remercie encore pour leur souci du bien commun. C'est en effet l'esprit dans lequel nous travaillons au sein du bureau.

Mesdames, messieurs les ministres, chers collègues, bon travail à tous et bonne fin de législature. (*Applaudissements*)

8 Éloge funèbre

M. le président. – Chers collègues, nous avons appris avec une grande tristesse le décès de Mme Anne-Sylvie Mouzon, députée au Parlement bruxellois et au Parlement francophone bruxellois depuis 1989. Conseillère communale à Saint-Josse-ten-Noode depuis 1983, Mme Mouzon assurait les fonctions de présidente du CPAS de la même commune depuis 1995. Elle était appelée à devenir notre collègue sur les bancs de l'assemblée de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous n'aurons malheureusement pas eu le temps d'apprécier ses multiples qualités et son expertise dans les matières communautaires, du moins dans nos murs.

Mme Mouzon fut un membre très actif du groupe Wallonie-Bruxelles présidé par Mme Spaak et M. Busquin de 2007 à 2008. Elle participa également à la commission Wallonie-Bruxelles présidée par le ministre-président de 2011 à 2013. Elle y aura mis toute sa compétence au service de la réflexion sur les institutions francophones et ses relations dans l'espace francophone. Il sera difficile de se passer de sa maîtrise de la complexité des institutions bruxelloises. Elle savait en effet faire preuve de rigueur et de ténacité dans chacune des missions qui lui étaient confiées.

Nous nous inclinons avec respect devant sa mémoire.

(*L'assemblée, debout, observe une minute de silence*)

9 Nomination des membres des commissions (Article 18 du règlement)

M. le président. – L'ordre du jour appelle la nomination des membres des commissions conformément à l'article 18 du règlement. Pour simplifier la procédure, je vous propose de reconduire celles-ci telles qu'elles étaient composées à la fin de la session précédente moyennant les modifications que les chefs de groupe m'ont ou voudront bien me communiquer éventuellement au cours de la présente séance. Je propose également à l'assemblée de reconduire globalement les bureaux des commissions.

Personne ne demandant la parole, il en est ainsi décidé.

La liste des commissions sera imprimée en annexe du compte rendu de la présente séance plénière.

10 Dépôt de rapports d'activités

M. le président – Nous avons reçu le rapport d'activités du Conseil consultatif supérieur des cours philosophiques (septembre 2012 – juin 2013) - (doc. 533 (2012-2013) n°1). Il a été envoyé, pour information, à la commission de l'Éducation.

Nous avons aussi reçu le rapport d'activités du Conseil interuniversitaire de la Communauté française (CIUF) pour l'année 2012 (doc. 540 (2012-2013) n° 1). Il a été envoyé, pour information, à la commission de l'Enseignement supérieur. Nous avons également reçu le rapport annuel de la Commission nationale permanente du Pacte culturel (2012) – (doc. 541 (2012-2013) n° 1). Il a été envoyé, pour information, à la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du gouvernement et des dépenses électorales.

11 Dépôt de projets de décret

M. le président – Le gouvernement de la Communauté française a déposé le projet de décret portant certaines adaptations au décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels (doc. 534 (2012-2013) n°1), le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération culturelle du 7 décembre 2012 conclu entre la Communauté flamande et la Communauté française (doc. 536 (2012-2013) n°1) et le projet de dé-

cret modifiant le décret du 14 juillet 1997 portant statut de la Radio-Télévision belge de la Communauté française (RTBF) – (doc. 538 (2012-2013) n°1). Ces projets de décret ont été envoyés à la commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse, du Cinéma, de la Santé et l'Égalité des chances.

Le gouvernement de la Communauté française a déposé le projet de décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (doc. 537 (2012-2013)). Ce projet de décret a été envoyé à la commission de l'Enseignement supérieur.

Le gouvernement de la Communauté française a déposé le projet de décret modifiant certaines dispositions relatives à l'enseignement spécialisé, à l'enseignement fondamental ordinaire, à l'enseignement secondaire ordinaire et aux Centres psycho-médico-sociaux (doc. 535 (2012-2013) n° 1). Ce projet de décret a été envoyé à la commission de l'Éducation.

12 Dépôt et envoi en commission d'une proposition de résolution portant création d'une commission spéciale d'information chargée d'examiner les conditions de rachat du groupe de presse L'Avenir par l'intercommunale Tecteo

M. le président – Mme Persoons et M. Gosuin ont déposé une proposition de résolution portant création d'une commission de rachat du groupe de presse L'Avenir par l'intercommunale Tecteo (doc. 543 (2013-2014) n° 1). Je vous propose de l'envoyer à la commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse, du Cinéma, de la Santé et de l'Égalité des chances.

Personne ne demandant la parole, il en est ainsi décidé.

13 Questions écrites (Article 80 du règlement)

M. le président – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe du compte rendu de la présente séance.

Conformément à l'article 80, § 5 du règlement du parlement, je vous signale que j'ai fait dresser une liste des questions auxquelles chaque membre du gouvernement n'a pas donné réponse; elles sont à ce jour au nombre de 59. Cette liste

sera reproduite en annexe du compte rendu de la présente séance.

14 Approbation de l'ordre du jour

M. le président. – Conformément aux articles 7 et 37 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 12 septembre 2013, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce jeudi 19 septembre 2013.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

15 Questions d'actualité (Article 82 du règlement)

15.1 Question de Mme Sophie Pécriaux à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la fonction publique, intitulée « Vote concernant l'interdiction de concours minims en France et impact en Fédération Wallonie-Bruxelles »

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Le Sénat français vient d'interdire les concours de mini-miss aux jeunes filles de moins de seize ans. Avant même l'entrée en vigueur de cette mesure, les organisateurs auraient décidé de passer la frontière pour organiser ces concours en Belgique.

En février dernier, vous nous aviez dit que le comité d'éthique de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) étudiait cette question afin de prendre des dispositions. Cette décision française risque d'avoir des répercussions en Belgique. Le comité d'éthique de l'ONE va-t-il en tenir compte ?

Ne devriez-vous pas discuter du problème avec votre collègue de l'Aide à la jeunesse ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – En tant que ministre de l'Enfance, je défends la même position que le Sénat français. Ces concours entraînent de nombreuses dérives.

J'insiste sur l'importance du respect et de la dignité. Chaque chose en son temps. Nous ne pouvons accepter de voir défiler des enfants de cinq, six ou sept ans. Nous devons encore trouver la voie juridique pour interdire ces événements. Qui est compétent en cette matière ? J'ai récemment chargé un cabinet d'avocats d'étudier cette question afin que Bruxelles et la Wallonie prennent

des mesures identiques. En effet, suite à l'interdiction de cette manifestation en France, la pression risque de s'accroître sur notre territoire.

J'ai déjà pris une série d'initiatives, notamment dans la foulée du colloque organisé à Tournai. L'on sait que les régions frontalières sont déjà confrontées au problème. Nous renforcerons les mesures de prévention et d'information destinées aux parents. Conformément aux recommandations du délégué général aux droits de l'enfant, il n'existe pas de subventions publiques pour ce genre d'événement. Si nous voulons faire preuve de vigilance face aux dérives et pressions croissantes, il faut passer à l'étape suivante. J'ai donc chargé ce cabinet d'avocats de réfléchir à des solutions juridiques. Nous devons peut-être en référer au gouvernement fédéral pour atteindre nos objectifs et adopter la solution française.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à la question. J'espère que nous trouverons une voie juridique pour enrayer le phénomène et protéger les jeunes filles et certains parents.

15.2 Question de M. Pierre Tachenion à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la fonction publique, intitulée « Financement de la recherche en université »

M. Pierre Tachenion (PS). – La presse évoquait récemment le dossier du financement de la recherche à l'université, qui devrait faire l'objet d'un nouveau décret, alors que l'encre du décret « FNRS » est à peine sèche. Des enveloppes relativement importantes sont à distribuer. Elles se montent à 15 000 000 d'euros et sont gérées par l'entremise des Fonds spéciaux pour la recherche et des actions de recherches concertées (FSR). Dans la presse nous apprenons que vous avez émis des propositions de répartition des fonds, qui seront notamment examinées en commission de l'Enseignement supérieur, dans le contexte de la future réforme de l'enseignement supérieur.

Je souhaite faire le point avec vous sur la question. Vous proposeriez de prendre en compte le nombre total de diplômés par université. Cependant, en l'absence de consensus, des négociations seraient en cours. Selon la presse, vous auriez rencontré les responsables des universités en juin dernier. Y a-t-il des éléments nouveaux ? Un compromis semble-t-il se dessiner ? Pouvez-vous nous en dire plus ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonc-

tion publique. – Je m’inscris dans le sillon tracé par mon collègue de l’Enseignement supérieur puisque, avec la réforme que nous avons approuvée et qui sera l’objet d’un débat au parlement, les académies n’existeront plus et seront remplacées par l’Arès, les pôles et un niveau intermédiaire, les zones académiques inter-pôles. Je devais également faire évoluer le modèle du côté de la recherche puisque jusqu’à présent les fonds Arc et Fsr alimentaient les enveloppes des académies.

Nous avons déjà tenu deux réunions qui se sont terminées sur un constat d’échec en raison de divergences entre les recteurs. Je poursuis les discussions informelles et les échanges ; je favorise aussi les propositions venant des acteurs, même s’il n’est pas évident de trouver un terrain d’entente : les uns veulent tenir compte principalement voire exclusivement des étudiants en doctorat, les autres souhaitent tenir compte de l’ensemble des étudiants.

Je ne vais pas dévoiler les dernières propositions sur la table mais, à mon avis, nous ne sommes pas loin d’un accord sur le volet Fsr 2 – sur lequel il y avait déjà quasiment un accord en juin – et sur le volet des Arc, dossier plus complexe. Avec une entrée progressive dans le nouveau système et en tenant compte d’une partie des résultats de la recherche, nous pourrions sans doute bientôt présenter un accord au gouvernement. Mes collègues sont évidemment attentifs à l’importance de la recherche qui a été financée grâce au décret sur le Fnrs. Nous devons maintenant organiser les modalités de financement en fonction des évolutions que nous anticipons quelque peu.

M. Pierre Tachenion (PS). – Je remercie le ministre pour ces éléments d’information qui semblent indiquer que nous allons dans la bonne direction. Je salue sa volonté d’entendre les responsables du secteur ; il faut faire confiance aux chercheurs et aux universités qui peuvent proposer des solutions susceptibles de satisfaire tout le monde. Nous aurons l’occasion d’en reparler tout prochainement puisque ce dossier reviendra avec un accord.

15.3 Question de M. Michel de Lamotte à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l’Enseignement supérieur, intitulée « Élargissement du test d’entrée à l’ensemble de l’enseignement supérieur »

15.4 Question de Mme Zakia Khattabi à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l’Enseignement supérieur, intitulée « Généralisation du test d’entrée à l’université »

15.5 Question de Mme Françoise Bertieaux à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l’Enseignement supérieur, intitulée « Généralisation éventuelle d’un test d’entrée dans le supérieur »

M. le président. – Ces trois questions sont jointes.

M. Michel de Lamotte (cdH). – Les rentrées académiques des universités et des hautes écoles sont d’habitude l’occasion de discours et de débats, ce qui enrichit le panel des prises de position. Cette semaine, lors de la rentrée académique à l’Université de Liège, le recteur a évoqué la possibilité d’étendre à l’ensemble des facultés un test informatif d’accessibilité à l’enseignement supérieur, comme il existe déjà pour les études de médecine.

Par ailleurs, le recteur des Facultés de Namur a évoqué dans son discours la possibilité d’une septième année préparatoire dans l’enseignement secondaire afin de valider les compétences et les qualifications des étudiants. Pour les organisations représentatives des étudiants, la FEF a proposé de ne rien changer tandis que l’Unécof a adopté une position quelque peu différente.

Le débat prend de l’ampleur et sera probablement évoqué dans notre parlement. J’aimerais connaître la réaction du ministre aux demandes des enseignants, des parents ou des étudiants à propos de la réforme du paysage éducatif et de son financement qui implique les universités et les hautes écoles, mais aussi sur la généralisation éventuelle d’un test d’entrée dans le supérieur.

Mme Zakia Khattabi (ECOLO). – Ma question ne porte pas sur le débat qui a lieu par presse interposée entre les recteurs des universités et les étudiants. J’ai pris connaissance avec surprise du programme national de réforme 2013 que la Belgique a remis à l’Union européenne. Une annexe 5 qui émane probablement de notre Fédération évoque, au point 3.3.5 « modernisation de l’enseignement supérieur », un engagement à instaurer cet examen.

Lors d’une interview dans la presse, vous avez précisé que le document était en avance sur la discussion. Je voudrais savoir qui s’est engagé à mettre en place ce test d’entrée dans notre Fédération. Quelle est la valeur légale de ce document qui a été remis aux autorités européennes en enga-

geant notre pays ? J'espère recevoir des éclaircissements et être rassurée à ce sujet.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je voudrais élargir le débat sur l'opportunité d'instaurer un test d'entrée à l'ensemble des études supérieures. Je constate la généralisation du test d'enseignement secondaire supérieur, le Tess, qui mesure les aptitudes des jeunes et l'acquisition des pré-requis nécessaires pour aborder des études supérieures.

Cet important débat doit porter sur les deux volets de cette évaluation des acquis. Êtes-vous favorable à un test d'entrée dans le supérieur ? Auquel cas, ce test ne fera-t-il pas double emploi avec l'épreuve passée par les jeunes à la sortie du secondaire ? Considérez-vous que la généralisation de l'épreuve en fin de secondaire puisse remplir la fonction de test d'entrée, à condition de mesurer les pré-requis ? J'attends votre réponse avec impatience.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. – Je regrette que figure dans cette annexe une référence à la généralisation d'un test alors que notre volonté est de voir à quoi il conduit dans les études de médecine. Il n'entre pas aujourd'hui dans mes intentions d'étendre ce test à d'autres dispositifs car il convient d'abord d'en mesurer l'impact.

Je suis heureux de constater que tant le recteur de l'Université de Namur que ceux de l'ULg et de l'ULB se préoccupent de l'importance de l'échec, spécialement en première année de baccalauréat. La vraie question est de savoir comment réduire le nombre d'échecs à l'issue de la première année. Certains avancent des idées d'étalement, de réorientation, de test, etc. Il importe d'avoir un débat avant de trancher. Nous n'en sommes pas là. Je réaffirme ma volonté de maintenir le test uniquement pour les études de médecine et de prévoir des éléments d'aide à la réussite. Durant la dernière année d'études secondaires, il faut préparer le jeune qui envisage d'entreprendre des études de médecine afin qu'il soit capable de passer le test avec succès. Après ce test, il faut prévoir des remédiations afin de permettre à ce jeune de combler ses lacunes. C'est notre première priorité. Nous devons veiller à avoir suffisamment de recul, ce qui ne serait pas le cas après deux sessions, en juillet et en septembre.

Le test à l'issue de l'enseignement secondaire diffère du test d'entrée dans l'enseignement supérieur. Le premier valide le fait que le jeune a les compétences requises au terme de l'enseignement secondaire. Le deuxième a pour but de vérifier si le jeune a les compétences spécifiques pour des études supérieures. Les deux choses sont diffé-

rentes. Aujourd'hui, nous n'avons pas le recul suffisant pour envisager une option autre que la poursuite du test dans les études de médecine. La future déclaration de politique communautaire précisera les responsabilités que nous prendrons, avec les interlocuteurs de ce moment-là.

M. Michel de Lamotte (cdH). – Je remercie M. le ministre pour sa réponse.

Mme Zakia Khattabi (ECOLO). – Monsieur le ministre Je vous remercie pour votre réponse. Je prends acte des distances que vous prenez par rapport à l'engagement dont fait état ce document. Mon groupe s'en désolidarise aussi totalement. Nous ne savons toujours pas qui l'a rédigé. Il a été déposé au nom de la Belgique. Je me réjouis d'entendre qu'il n'entre pas dans vos intentions, tout au moins durant cette législature, d'instaurer ce test. De ce point de vue, en tout cas, vous pouvez compter sur le soutien de mon groupe.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Comme mes collègues, je prends acte du fait le ministre ne souhaite pas avancer aujourd'hui dans cette matière. Je l'ai écouté attentivement ; il a dit clairement que, pour lui, il était question de maintenir le test d'entrée uniquement pour les études de médecine. À la lecture du projet de décret sur le paysage de l'enseignement supérieur, je croyais avoir compris que le test d'entrée dans les études d'ingénieur était également maintenu.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. – Il s'agit-là d'un examen d'entrée.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Vous jouez là avec les mots, monsieur le ministre.

Enfin, si le Tess ne peut se comparer au test d'entrée dans le supérieur, j'attire cependant votre attention sur le fait que ces deux épreuves visent les mêmes publics, les mêmes âges. Si vous aviez dans ce dossier, il y aurait lieu de vous concerter avec la ministre de l'Enseignement obligatoire, afin d'harmoniser vos décisions.

15.6 Question de M. Gilles Mouyard à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Annulation de la nomination d'Angel Vergara »

M. Gilles Mouyard (MR). – Madame la ministre, comme vous le savez, la procédure de désignation d'Angel Vergara, pour participer à la Biennale de Venise de 2011, a été cassée récemment par le Conseil d'État. Ma question porte bien sur la procédure et non sur les qualités de l'artiste.

L'arrêt du Conseil d'État dans cette procédure est cinglant. Il met en évidence plusieurs problèmes qui l'ont affectée dès le début. Madame la ministre, vous avez désigné un jury qui a, à son tour, sélectionné quatre artistes parmi lesquels il a choisi Angel Vergara.. Un autre artiste avait pourtant déposé spontanément sa candidature, qui n'a pas été prise en compte. Mécontent de n'avoir pas été retenu, il a introduit un recours devant le Conseil d'État.

L'arrêté dit clairement que la concurrence entre les artistes n'a pas pu avoir lieu dès lors que la procédure était cadencée. On peut comprendre que la participation à la Biennale de Venise soit soumise à plusieurs critères, notamment le sérieux des artistes. Néanmoins, il aurait été facile d'explicitier ces critères dans un cahier des charges afin que tous les artistes intéressés pussent déposer leur candidature.

Je souhaiterais connaître votre point de vue et savoir ce qui a été fait en 2013. J'espère que l'on ne retombera pas dans le même travers pour que chacun puisse avoir sa chance.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Monsieur, je vais vous décrire la procédure de nomination. J'avais pris l'initiative en 2010 qu'un jury propose une liste de vingt artistes et demande à quatre d'entre eux de présenter un projet. C'est dans ce cadre que la proposition de désigner Angel Vergara m'a été soumise et que j'ai pris la décision de nommer cet artiste.

Comme vous le signalez, cette décision a été contestée par le Conseil d'État qui estime qu'il faut respecter la loi sur les marchés publics pour procéder à ce type de désignation.

Je tiens simplement à vous informer que la Flandre fonctionne de la même manière : un jury soumet un nom au ministre qui le désigne. En France c'est la même chose. Il est vrai que ce type de désignation n'a pas fait l'objet de recours ni en Flandre ni en France.

Pour la Biennale d'architecture, nous respectons déjà ce type de procédure depuis 2010. Pour celle de 2014, nous avons procédé à un appel avec un cahier des charges précis. Trente projets ont été déposés auprès d'un jury qui a sélectionné les plus méritants et m'a proposé de désigner un artiste qui sera l'ambassadeur de la Fédération Wallonie-Bruxelles lors de la Biennale d'architecture de 2014.

Pour ce qui concerne la Biennale d'arts plastiques de 2015, sachez que nous terminons de rédiger le cahier des charges spécial pour l'appel à

candidatures des artistes. Dès qu'il aura été validé, nous pourrions lancer la procédure. Je pense pouvoir désigner le représentant du pavillon belge de 2015 dès janvier 2014, ce qui laissera un an et demi à cet artiste ou groupe d'artistes pour préparer leur projet.

Je prends acte de la décision du Conseil d'État. Je suis une légaliste et les procédures seront donc totalement respectées.

M. Gilles Mouyard (MR). – Madamela ministre, je vous remercie pour votre réponse.

Je me réjouis d'entendre que vous êtes une légaliste et que les procédures seront respectées. Je souhaite simplement attirer votre attention sur le fait qu'un recours sera introduit au civil pour dommage moral par l'artiste écarté, ce qui pourrait entraîner des frais à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est donc judicieux d'être légaliste pour éviter des frais inutiles. En forme de clin d'œil, cet artiste se plaignait également de ne pas avoir reçu d'accusé de réception de sa candidature de la part de votre cabinet. Là il ne s'agit pas de légalité mais simplement d'un problème de forme.

15.7 Question de Mme Julie de Groote à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, intitulée « Inscriptions en 1ère secondaire »

15.8 Question de M. Yves Reinkin à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, intitulée « Inscriptions scolaires dans le secondaire »

15.9 Question de M. Mohamed Daïf à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, intitulée « Décret 'inscriptions' »

15.10 Question de Mme Françoise Bertieaux à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, intitulée « Situation en matière d'inscription »

M. le président. – Je vous propose de joindre ces quatre questions. (*Assentiment*)

Mme Julie de Groote (cdH). – Le processus des inscriptions en première année du secondaire est arrivé à son terme. Madame la ministre, il me paraît important que vous fassiez le point sur son déroulement et d'en dresser un bilan dans le

contexte particulier soulevé par Mme Simonet, à savoir la réduction du nombre de places déclarées auparavant et les vives tensions apparues autour de cette question.

Ce n'est certes pas la dernière fois que nous vous entendrons sur le processus des inscriptions en première année du secondaire.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Madame la ministre, trois semaines après la rentrée scolaire, il importe d'évaluer le déroulement du processus de ce décret sur les inscriptions en septembre. Que nos amis français sachent que ce décret vise, dans ses objectifs, à instaurer une réelle égalité entre les enfants lors de leur inscription et à renforcer la mixité sociale.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Vous faites un raccourci, monsieur Reinkin ! J'expliquerai à nos amis français de quoi il s'agit. . .

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Tels sont ses deux principaux objectifs, et vous le savez, madame Bertieaux !

Au-delà de l'évaluation du processus, j'aimerais entendre votre réaction aux propositions émises par certains qui veulent modifier ce décret. Il semblerait que vous envisageriez de l'amender. Certains visent même à le supprimer et ont cette exigence pour participer à un futur gouvernement.

J'imagine que les déclarations des uns et des autres reposent sur une évaluation réelle, globale, du décret « inscriptions ». Disposez-vous enfin d'une telle évaluation, que nous attendons de longue date ? Elle nous permettrait de vérifier si les objectifs visés ont été atteints ou, le cas échéant, d'améliorer le texte. Dans la négative, quand la recevrons-nous ?

M. le président. – Je précise à l'adresse de nos visiteurs français que le temps de parole imparti est de deux minutes et que je vous ai laissé dépasser ce délai de quinze secondes.

La parole est à M. Daïf.

M. Mohamed Daïf (PS). – Madame la ministre, ma question est devenue un classique depuis l'instauration du décret sur les inscriptions.

En ce début d'année scolaire, une grande majorité d'élèves a repris le chemin de l'école sans problème. Certains rencontrent néanmoins encore des problèmes pour s'inscrire.

Comment la situation des élèves inscrits en liste d'attente a-t-elle évolué ?

La Commission interréseaux des inscriptions (Ciri) a-t-elle pris des décisions pour dégager des places supplémentaires ?

Le décret est particulièrement problématique dans notre capitale, où seules quelques écoles sont prisées au détriment des autres, surtout dans le nord de la ville. Quelle est la situation à Bruxelles ?

Enfin, le 2 septembre dernier, vous avez déclaré à la radio que vous souhaitiez modifier le décret. Sur quelle base comptez-vous le faire alors que nous attendons encore son évaluation ?

S'il est vrai que le décret pourrait être amélioré, son objectif doit être maintenu. Je reste un fervent défenseur du principe d'ouverture qu'il instaure : il permet à certains élèves de s'inscrire dans des écoles qui leur étaient inaccessibles précédemment. Quelle est votre position ?

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Madame la ministre, lors de la rentrée scolaire, plus de 200 élèves restaient sans école. La situation a-t-elle pu se résorber depuis lors ? Si oui, comment ?

Vous avez minimisé ou démenti certains excès de la Ciri. Mais à la veille de la rentrée, des parents ont témoigné de propos inacceptables tenus au téléphone par des préposés sur leur libre choix de parents. Certes, vu le nombre de demandes, la Commission interréseaux des inscriptions a été mise sous pression mais ce n'est pas une raison pour maltraiter les gens.

Dans la presse, les parents ont relaté que la Ciri avait voulu pousser des enfants à s'inscrire dans une école de confession différente de la leur. Des remarques aigres auraient également été formulées : « Ce n'est pas demain que nous aurons des critères pour les bons élèves. » Des débordements ont eu lieu. Pourriez-vous vous assurer que cela ne se reproduise pas ? Dans les cas extrêmes, des excuses devraient être envoyées aux parents. Ces derniers sont avant tout victimes du décret, ils n'ont pas besoin de subir en plus la grossièreté de certains préposés de la Ciri.

Enfin, vos collègues de la majorité semblent savoir que des modifications seront apportées au décret mais ils ne disposent apparemment pas de plus d'informations que nous à ce sujet. Pourriez-vous nous mettre au parfum de vos projets ?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale. – Avant de vous répondre et de vous donner rendez-vous en commission, permettez-moi de citer quelques chiffres.

Par rapport à l'année 2012, il y a eu 1208 formulaires d'inscription supplémentaires – dont 439 à Bruxelles – alors qu'une diminution de 400 places – dont 100 à Bruxelles – avait été enregistrée à l'initial. Beaucoup se sont focalisés sur

les chiffres intermédiaires alors que le processus n'avait pas abouti. Cette vision est tronquée : l'optimisation est quotidienne et les chiffres n'ont cessé d'évoluer au cours des vacances et depuis la rentrée.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, 96 pour cent des élèves – dont 87 à Bruxelles – ont obtenu leur première préférence, et 98,7 pour cent des élèves – dont 96 à Bruxelles – sont dans une des écoles de leur préférence.

Entre fin avril et début septembre, 686 places – dont 285 à Bruxelles – ont été créées par différents mécanismes : la non obtention du certificat d'études de base, les injonctions de la Commission inter-réseaux des inscriptions et la création de places supplémentaires par certaines écoles.

Tout le monde n'est certes pas content, madame Bertieaux, mais le chiffre de 200 élèves sans école cité la semaine dernière ne correspond pas à la réalité. Les images que l'on a pu voir à la télévision ne sont que des mises en scène. Nous n'avons pas lancé de démentis, les chiffres évoluant au jour le jour. Mais, au moment où je vous parle, les élèves qui n'ont pas l'école de leur choix et qui, pour le moment, refusent de s'inscrire, se comptent sur les doigts d'une main.

Madame Bertieaux, je tiens à rectifier vos propos : ce n'est pas la Commission inter-réseaux des inscriptions qui donne des informations aux parents, mais bien le numéro vert. Les agents ne conseillent pas d'aller dans telle école plutôt que dans telle autre, mais donnent une liste des écoles incomplètes et précisent – vous avez raison – le type de réseau. Cela a pu être vérifié par mon administration. Nous faisons confiance aux acteurs de terrain.

Enfin, monsieur Reinkin, vous obtiendrez lors de la prochaine réunion de la commission le rapport d'évaluation que vous réclamez. La commission de pilotage a validé, à la fin du mois d'août, un rapport intermédiaire et elle vient de me le remettre.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Nous allons donc enfin le recevoir. Il serait bon que nous puissions en disposer au plus vite afin de pouvoir l'analyser et de voir ce qu'on peut en retirer. Sans cette évaluation, nous ne pouvons changer quoi que ce soit au décret. Nous risquerions en effet de remplacer un problème par un autre. Nous devons donc procéder à une analyse fine des dispositions décrétales afin de vérifier pour chacune d'entre elles si elle fonctionne ou non. Si nous ne nous livrions pas à cet exercice, nous risquerions de mettre la charrue avant les bœufs, ce qui ne re-

lèverait pas certes pas de la bonne gouvernance à laquelle nous sommes tous attachés dans ce parlement.

M. Mohamed Daïf (PS). – Je reviendrai sur le sujet beaucoup plus en détail en commission et j'attends le rapport.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je ne peux faire grief à la ministre d'avoir répondu à côté des questions posées. C'est son cabinet qui en est responsable et qui l'a mal informée. (*Protestations de Mme Schyns*)

Madame la ministre, nous demandons un bilan plus clair et plus précis de la situation des enfants. Beaucoup de parents n'apprécieront pas vos propos sur les prétendues mises en scène. Attention : si vous commencez une intervention en tenant ce genre de propos, certains parents ne prendront pas la peine d'écouter votre réponse.

Les informations obtenues par les parents, que ce soit via le numéro vert ou auprès de la Ciri, ont largement dépassé le cadre des réponses qu'un fonctionnaire est autorisé à fournir. Vous devriez procéder à des mises au point avec votre administration.

Pour le reste, j'entends que les partenaires de votre majorité demandent instamment des modifications du décret. Suite donc au prochain numéro !

15.11 Question de Mme Caroline Persoons à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, intitulée « Suspension des nominations des inspecteurs scolaires »

15.12 Question de M. Jean-Paul Bastin à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, intitulée « Suspension par le Conseil d'État de la procédure de sélection des inspecteurs »

15.13 Question de Mme Bénédicte Linard à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, intitulée « Avenir des inspecteurs »

15.14 Question de Mme Françoise Fassiaux-Looten à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, intitulée « Situation des inspecteurs »

15.15 Question de M. Willy Borsus à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, intitulée « Procédure de sélection des inspecteurs »

15.16 Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, intitulée « Fonctionnement du service de l'inspection »

M. le président. – En application de l'article 82, § 6, de notre règlement, il a été convenu, avec l'accord des quatre chefs de groupe, qu'un débat d'actualité serait consacré à la suspension des nominations des inspecteurs scolaires.

La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je m'interroge sur les raisons pour lesquelles les membres de mon groupe sont toujours derniers dans la liste des interrogateurs. On ne tient en effet pas compte de l'ordre de dépôt des questions puisque, pour le débat concernant l'inspection, la question de Mme Persoons a été insérée après coup. Il existe dès lors une forme de discrimination, la parole revenant d'ordinaire d'abord à l'opposition.

M. le président. – Mme Persoons avait introduit une question d'actualité.

Mme Caroline Persoons (FDF). – L'examen de recrutement de nouveaux inspecteurs de l'enseignement organisé par le Selor a suscité maintes réactions. Vouloir régulariser la situation et organiser des examens était certes une bonne initiative mais le choix de la procédure (questionnaire à choix multiples, etc.) pose question. À l'issue de l'épreuve, il y a eu des désignations. Cependant certains candidats ont introduit des recours au Conseil d'État qui leur a donné raison. En conséquence, les nominations ont été suspendues. Ce qui n'est pas sans poser problème puisque des inspecteurs faisant fonction ont repris leurs anciennes attributions alors que les inspecteurs nouvellement nommés avaient démissionné dans leur poste précédent, etc.

Où en est-on aujourd'hui? Quelles sont les suites? Pensez-vous que le type d'examen du Selor, choisi par le gouvernement, était approprié?

M. Jean-Paul Bastin (cdH). – Nous avons sans doute été nombreux à avoir été interpellés par les derniers rebondissements sur la désignation des inspecteurs et par la décision du conseil d'État.

Hier des lauréats étaient heureux mais inquiets. Aujourd'hui, des concurrents non sélectionnés ont obtenu gain de cause devant le Conseil

d'État. Cette situation crée bien des souffrances chez des personnes qui s'étaient inscrites à cette épreuve et avaient accepté la méthode qui avait été adoptée après une large consultation et avait obtenu un consensus de toutes les formations politiques de cette assemblée. Sont en souffrance aussi les personnes qui n'ont pas compris sur quoi l'examen portait et notamment sa forme. Toujours est-il que le résultat est là : des arrêtés de nomination ont été suspendus. Pourriez-vous nous éclairer sur la suite des événements? Que comptez-vous faire pour en adoucir les conséquences désagréables?

M. le président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (ECOLO). – La question de la désignation des inspecteurs se devait d'être posée. La cohorte en place comptait 70 pour cent d'inspecteurs faisant fonction. Aucun examen n'avait été organisé depuis plus de dix ans et, durant ce temps, les désignations se faisaient de manière arbitraire. Il fallait donc mettre en place une procédure objective et transparente. Nous soutenons la procédure élaborée par un organisme indépendant.

Cependant, l'épreuve telle qu'elle a eu lieu pose question. Le pourcentage de lauréats est passé de trois à trente pour cent. Certains ont été remerciés pour permettre l'engagement d'autres qui, finalement, n'ont pas été repris. La situation pourrait faire sourire si elle n'était dramatique et elle ne contente personne.

La désignation de gens qui ont raté l'examen nuit à la crédibilité de la fonction publique. Les inspecteurs faisant fonction se sentent lésés par certaines anomalies de l'épreuve. Le service d'inspection devra arbitrer entre deux camps : les lauréats déçus et les recalés en fonction. Les lauréats restés sur le carreau sont bien sûr mécontents.

Il y a aussi les victimes collatérales : les enseignants qui seront évalués par des gens dépourvus de toute légitimité; les écoles qui, en période de rentrée, subissent déjà beaucoup de pressions et qui assistent à des mouvements de va et vient d'inspecteurs réintégrant leur place ou non; les élèves enfin qui commencent l'année scolaire avec un professeur qui s'en va après deux semaines pour redevenir inspecteur. La cacophonie est totale, la situation est détestable pour tout le monde et appelle des mesures immédiates.

Madame la ministre, qu'en est-il des anomalies dans l'épreuve, de l'organisation insatisfaisante, d'une communication défailante, des délais non respectés. Que s'est-il réellement passé? Com-

ment en est-on arrivé là ?

Une chose est claire cependant : le Conseil d'État a prononcé un arrêt qui suspend les arrêtés ministériels installant les lauréats de l'épreuve et mettant fin aux fonctions des inspecteurs en place. La critique principale porte sur l'épreuve en tant que telle. D'après le Conseil d'État, quatre compétences sur six du profil de la fonction d'inspecteur auraient été évaluées alors qu'il aurait fallu évaluer les six compétences pour ne porter préjudice ni aux uns ni aux autres.

Que comptez-vous entreprendre à court terme pour résoudre cette situation détestable ? Envisagez-vous d'annuler les arrêtés comme le demande le Conseil d'État ? Allez-vous annuler les résultats ou carrément invalider l'épreuve, même si l'arrêt du Conseil d'État ne le demande pas ? Prévoyez-vous une épreuve complémentaire afin d'évaluer les deux compétences qui n'auraient pas été ciblées précédemment ?

Et puis, outre le court terme, que prévoyez-vous à long terme afin d'éviter qu'une telle situation se représente ? Envisagez-vous par exemple la mise en place d'une épreuve de sélection dont la légitimité serait incontestable, avec des délais annoncés longtemps à l'avance, un examen de recrutement clair, etc. ?

Pouvez-vous nous donner une réponse claire pour le court et le long terme ?

M. le président. – La parole est à Mme Fassiaux.

Mme Françoise Fassiaux-Looten (PS) – Madame la ministre, comme mes collègues, j'aimerais comprendre sur quelle base le Conseil d'État a pris la décision de suspendre la procédure de sélection résultant de l'épreuve. Quels sont les arguments du Conseil d'État ? Pourquoi le parlement n'a-t-il pas été associé au débat ? Quelles sont les conséquences de l'arrêt du Conseil d'État ? Quelles mesures envisagez-vous de prendre avant la fin de la législature afin de résoudre le problème du recrutement des inspecteurs ? Je rappelle que les inspecteurs constituent un des maillons forts de l'école. Nous avons longtemps travaillé pour valoriser leur fonction, comme celle des directeurs d'école.

M. le président. – La parole est à M. Borsus.

M. Willy Borsus (MR) – Madame la ministre, nous avons interrogé à plusieurs reprises vos prédécesseurs sur les difficultés associées à cet examen.

Il est étonnant que les épreuves du dimanche soient identiques à celles du samedi ! D'autres

choix dans l'organisation de cet examen étaient également surprenants.

Le gouvernement a néanmoins choisi d'aller de l'avant, nonobstant la procédure de désignation en cours. Lors de l'adoption de son arrêté, le gouvernement avait décidé de ne pas suivre l'avis du Conseil d'État. Comme pour le décret sur les inscriptions, le gouvernement a indiqué à plusieurs reprises qu'il savait ce qu'il avait à faire et qu'il le ferait.

Nous devons gérer aujourd'hui des difficultés dont nous sommes largement responsables. J'entends des réactions indignées, mais je vous rappelle que les arrêtés du gouvernement sont pris par tous les ministres qui composent le gouvernement.

Quelles décisions concrètes proposez-vous aujourd'hui ? Organiserez-vous de nouvelles épreuves ou des parties d'épreuves ? En avez-vous les moyens ? Agirez-vous par voie de décret ? Le cas échéant, avez-vous envisagé les éventuels recours contre les décisions que vous pourriez prendre, notamment le réintégration des personnes faisant fonction ?

Au-delà des réponses intermédiaires adressées aux délégations rencontrées, vous avez un devoir d'analyse, de décision et d'information devant ce parlement. Je n'ose pas imaginer les dégâts humains, personnels, pédagogiques et matériels qui pourraient être occasionnés.

Je vous prie de nous informer en toute transparence de vos choix, de l'analyse juridique et des décisions prises par ce gouvernement.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Vos réponses aux questions des parlementaires doivent faire preuve d'une transparence totale et d'une précision absolue. Comment en est-on arrivé là ? Tout semblait avoir été mis en oeuvre pour éviter cette situation.

Qu'advient-il des inspecteurs qui ont réussi ? Que leur répondez-vous ? Qu'advient-il des inspecteurs qui faisaient fonction ? Que dites-vous aux directions d'écoles ? Quel message adressez-vous aux pouvoirs organisateurs ?

Le service semblait fonctionner. En tous cas, chaque année, le rapport de l'inspection était attendu par les parlementaires qui reconnaissaient l'utilité des informations pour traiter les dossiers relatifs à l'enseignement. Aujourd'hui, ce service ne fonctionne plus. Une fédération telle que la nôtre peut-elle raisonnablement se passer d'un service d'inspection de l'Éducation ? Quand mettrons-nous un terme cette situation ? Madame la ministre, ce dossier relève non de l'urgence mais

de l'extrême urgence et je fais appel à votre plus grande diligence.

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale. – Je m'empresse de vous rassurer : ce n'est pas mon cabinet qui me dicte les réponses. Pendant les vacances, j'ai étudié longuement les différents dossiers, dont celui des inscriptions. Les questions figurant à l'ordre du jour recevront les réponses claires, chiffrées et détaillées, étant donné que M. le président m'octroie plus de temps que les deux minutes prévues.

En 2012, ce parlement, dont je ne faisais pas partie, a voté à l'unanimité un décret préparé en collaboration avec les organisations syndicales, le service de l'Inspection, l'AGPE, l'IFC et mon cabinet. Un travail important a également été réalisé en commission.

Pourquoi a-t-il été décidé de créer une procédure de désignation des inspecteurs objective et transparente ? Tout simplement, pour mettre un terme aux désignations selon la seule libre appréciation du ministre fonctionnel. Visiblement, aucun parlementaire ne souhaitait poursuivre dans cette voie.

La procédure mise sur pied propose une épreuve-filtre suivie d'un stage de deux ans et d'une épreuve finale. Nous n'étions qu'à la première étape de la procédure, sans doute aussi malheureusement la dernière du fait des arrêts du Conseil d'État.

Il me semble important de situer le contexte avant de poursuivre. La procédure de sélection commence par un examen. Alors que j'étais parlementaire à un autre niveau de pouvoir, j'ai été personnellement interpellée à propos de cet examen par des inspecteurs faisant fonction. Ils indiquaient notamment que l'épreuve n'était pas adaptée à la fonction d'inspecteur. En tous cas, l'épreuve a été spécialement conçue pour cette fonction et le but du décret était de tester les compétences génériques nécessaires à un inspecteur, définies selon un profil de fonction arrêté par le gouvernement. Personne n'a contesté le contenu de cet arrêté devant le Conseil d'État dans le délai imparti. Certes, le thème des questions n'avait pas un lien direct avec le contenu de la fonction en tant que telle mais il en est de même pour les épreuves du Selor organisées pour les policiers ou les inspecteurs des Affaires sociales.

Certains auraient estimé préférable une épreuve pédagogique ou rédactionnelle. Souvenons-nous de la manière dont le premier brevet créé en 2008 a été invalidé en 2010. C'est

la raison pour laquelle le législateur a souhaité imposer une épreuve-filtre unique pour tous les inspecteurs.

Les enseignants seront d'accord avec moi : il est difficile de tester, par une même épreuve, d'un point de vue pédagogique un candidat inspecteur d'un CPMS, un de l'enseignement qualifiant ou encore un autre de maternelle.

Il y aurait eu des tricheries ? J'ai entendu cela dès le mois de mai. C'est possible. Des captures d'écran ont été effectuées, vous les avez sans doute vues comme moi. Certains auraient profité d'un passage aux toilettes pour revenir avec des réponses.

J'ai évidemment interrogé le Selor. Marie-Dominique Simonet l'avait fait avant moi. Le Selor a confirmé que le staff de surveillance des épreuves était conforme aux normes. Je rappelle que le Selor est l'organe officiel de recrutement de la fonction publique. Selon son rapport, « Des *séloriens* qui assurent cette fonction depuis sept ans ont confié qu'ils n'avaient jamais connu autant d'indiscipline et de désinvolture dans le chef de certains candidats, et qu'ils avaient éprouvé beaucoup de difficultés à faire respecter les consignes lors de ce week-end. »

Je ne puis que regretter le fait que certains candidats aient peut-être empêché que l'épreuve se déroule en toute sérénité. Mais, si je me souviens bien de mes années d'étude, par exemple à l'université, le fait qu'un étudiant triche implique une sanction à son égard mais non l'invalidation de l'examen pour tous.

J'ai entendu, entre autres remarques, qu'une épreuve identique avait eu lieu deux jours de suite. Il est clair que comme enseignante je n'aurais jamais voulu donner le même test à deux jours d'intervalle. Mais on parle ici d'une épreuve avec un très grand nombre de questions, sans possibilité de prendre note ou d'enregistrer des données et surtout avec des choix multiples et plusieurs solutions aux choix multiples. Je sais que cela pose question à certains mais le Selor fait de même, très régulièrement, pour de nombreuses épreuves sans que cela soit remis en question par la jurisprudence.

Cet examen a suscité des recours : trente-cinq inspecteurs faisant fonction ont introduit un recours en suspension en extrême urgence. En juillet, ces recours ont été rejetés par le Conseil d'État pour absence de préjudice grave et difficilement réparable.

Arrive alors le moment de désigner les personnes qui ont réussi l'examen et de demander aux inspecteurs faisant fonction qui ne l'avaient pas

réussi de réintégrer leur poste antérieur. L'approbation du cadre organique et les désignations ont eu lieu le 23 août. À nouveau, des recours ont été introduits.

Ils ont abouti très vite, en quinze jours. J'en arrive au point central de vos questions, les décisions du Conseil d'État du 13 septembre et leurs suites. Les recours contre les décisions qui mettent fin aux fonctions des inspecteurs faisant fonction et qui permettent l'entrée en stage des lauréats ont été gagnés par les plaignants.

Le Conseil d'État considère dans ses arrêts que l'épreuve de sélection n'évalue pas toutes les compétences du profil telles qu'arrêtées par le gouvernement et est donc contraire à l'article 50 du décret ainsi qu'à l'égalité entre les candidats. Je viendrai par la suite, monsieur Borsus, à la remarque de la section législation du Conseil d'État sur l'arrêté du 28 mars.

Concrètement, les dix-neuf décisions visées par les dix-neuf arrêts sont suspendues. Je ne peux évidemment, comme Mme Linard l'a bien dit, que respecter cet arrêt du conseil d'État et retirer toutes ces décisions.

D'autres décisions ne font pas actuellement l'objet d'un arrêt mais uniquement d'un recours auprès du Conseil d'État. Pour lui éviter tout travail supplémentaire dont l'issue était certaine, j'ai fait retirer l'ensemble des décisions ministérielles du 31 août.

Cela signifie que toutes ces personnes retrouvent leur situation statutaire précédente. Ces décisions ont été notifiées le 18 septembre et les intéressés ont dû recevoir le courrier le 19 septembre. Les inspecteurs faisant fonction le 31 août conserveront leur statut, qu'ils aient ou non réussi l'examen. De même, les enseignants ou les conseillers pédagogiques retrouvent leur fonction, même s'ils ont réussi l'examen.

Je comprends le problème humain que connaissent les personnes qui ont réussi l'examen mais qui, suite aux recours au Conseil d'État, se retrouvent dans leur situation antérieure..

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Pour autant qu'ils aient été nommés précédemment ! Des personnes qui ne l'étaient pas et qui ont réussi l'examen ne bénéficient d'aucun changement de statut !

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale. – De quel niveau de fonction voulez-vous parler ?

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Je parle d'enseignants ou de directeurs. Ces personnes non nommées ont tout perdu !

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale. – Certains lauréats pourraient perdre le bénéfice d'une fonction temporaire sauf s'ils avaient précisé par écrit à leur employeur qu'ils ne pouvaient exercer cette fonction pendant la période de stage. Il ne faut pas oublier que ces personnes étaient toujours en stage et non nommées comme inspecteurs. Elles auraient pu échouer à l'épreuve finale à la fin de leur stage.

Ces personnes suivaient une procédure d'accès à une fonction pour laquelle elles n'étaient pas nommées. Je comprends leur désarroi mais elles auraient également pu ne pas être nommées deux ans plus tard dans le cas d'échec à l'épreuve finale.

Comme à chaque rentrée, le monde scolaire connaît des évolutions dans la formation des classes ou dans l'évolution du personnel. C'est aussi le cas le 1er octobre.

Nous avons mené une campagne d'information et nous cherchons des solutions.

Mesdames, messieurs, je voudrais vous préciser les raisons de la position du Gouvernement suite à l'avis du Conseil d'État. Ce dernier a précisé que l'épreuve de sélection devait porter sur toutes les compétences mais le gouvernement a estimé que ce n'était pas l'intention du législateur. Le but était de tester, pour toutes les fonctions de manière identique, des compétences génériques car les compétences pédagogiques devaient être testées durant le stage. Par ailleurs, il n'était pas possible d'organiser un examen oral pour les mille cinq cents candidats prévus.

Au moment de l'arrêté, le législateur a choisi de ne pas modifier l'intention initiale du législateur.

Quelles sont les solutions ? Je n'ai évidemment pas d'autre choix que de retirer les décisions. Nous avons reçu l'information vendredi soir et les décisions motivées lundi matin. Nous sommes en train d'analyser le dossier afin de savoir si l'examen organisé peut avoir une quelconque validité. Certains s'interrogent sur la possibilité d'organiser une épreuve complémentaire. Les premières analyses ne sont pas très encourageantes. L'organisation d'une épreuve complémentaire ne permettrait pas l'égalité de traitement entre les candidats, ce que nous reproche déjà le Conseil d'État. Certains qualifient la procédure de kafkaïenne. Pour l'avoir bien étudiée, je suis consciente qu'elle est complexe. Elle partait néanmoins d'une bonne intention que tous, ici, vous avez validée : disposer d'une procédure objective et transparente et d'un cadre de l'inspection qui fonctionne. Lorsque nous

serons en possession d'avis définitifs sur la question, nous reviendrons vers vous.

Je voudrais engager les inspecteurs faisant fonction – qui vont tous retrouver leur situation du 31 août – à faire preuve de professionnalisme. Pour que le service d'inspection fonctionne bien, objectif souhaité par tous, je les engage aussi à observer un devoir de réserve qui sied à leur fonction. Certains se sont en effet laissés aller sur les réseaux sociaux, ce qui nuit gravement à l'image de l'inspection et de l'enseignement en général. Je souhaite exprimer mon soutien à la hiérarchie du service général de l'inspection, qui s'est montrée constructive tout au long de la procédure. Nous avons constaté une très bonne collaboration avec l'ensemble des acteurs. J'adresse aussi mes remerciements à l'administration générale des personnels de l'enseignement. Je voudrais enfin saluer la dignité des lauréats.

Avant de mettre en place de nouvelles solutions, nous allons retrouver la situation qui prévalait auparavant : en cas de départ à la pension, une désignation sera faite par la ministre. Même si nous ne pouvons faire fi des arrêts du Conseil d'État, je m'engage à prendre en considération les résultats de l'épreuve filtre pour désigner les faisant fonction.

La vraie question est celle du modèle. Comment concilier, dans une telle procédure, les exigences du Conseil d'État, l'objectif de compétence du corps de l'inspection ainsi que tous les aspects pratiques d'organisation d'un examen ? Je rappelle, pour information, que l'examen a coûté 120 000 euros. On pensait que le modèle était juridiquement inattaquable. Il faut maintenant s'interroger sur une procédure permettant d'atteindre nos objectifs communs.

Enfin, pour répondre à ceux qui craignent une situation chaotique dans les écoles, je précise qu'actuellement, septante postes d'inspecteurs sont concernés.

M. le président. – La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons (FDF). – Madame la ministre, votre réponse me laisse sur ma faim. Je comprends que vous deviez examiner l'arrêt du Conseil d'État, qui vient d'être rendu, afin de trouver la meilleure solution. Toutefois, la situation actuelle est un grand chaos. Cela pose des questions sur le choix de cette procédure d'examen par le gouvernement. Ses conséquences n'ont sans doute pas été bien analysées. Les arguments du Conseil d'État montrent les faiblesses du choix de passer par le Selor. Cette décision a peut-être été dictée

par des raisons économiques, nous connaissons le coût de tels examens. Il n'empêche, les conséquences sont importantes pour toutes les personnes concernées mais également pour les écoles.

Nous reviendrons donc vers vous très prochainement, madame la ministre, afin de connaître la suite donnée à ce dossier. En effet, les inspecteurs faisant fonction ont repris leur travail. Le but de ce décret était de stabiliser la situation dans la transparence et, jusqu'à présent, il n'a fait que la déstabiliser. C'est regrettable.

M. le président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (cdH). – Je vous remercie, madame la ministre, pour votre réponse. Si la situation est difficile, c'est parce que, heureusement, nous vivons dans un État de droit qui connaît la séparation des pouvoirs. Nous devrions avoir l'humilité de reconnaître que toutes les décisions que nous prenons ici sont susceptibles d'être contestées devant le Conseil d'État.

Madame la ministre, vous parlez de septante personnes mises dans l'embarras. Je vous demande donc d'avoir une attitude la plus humaine possible envers ces personnes, afin qu'elles puissent travailler dans la sérénité durant les prochains mois.

M. le président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (ECOLO). – Nous nous sommes demandé comment nous en étions arrivés là mais il m'importe surtout de savoir comment nous en sortirons.

Madame la ministre, vous dites vouloir appliquer strictement la décision du Conseil d'État. Les inspecteurs faisant fonction avant l'examen sont donc retournés à leur poste. Mais pour ceux qui n'étaient pas nommés et qui ont désormais perdu le bénéfice de leur fonction, les conséquences sont dramatiques.

Il serait impensable de se contenter de cette situation à l'avenir. Si c'est la seule décision possible à court terme, il est inimaginable que les désignations redeviennent arbitraires. Madame la ministre, prenez cette situation en main afin de mettre en place, comme vous le dites, un modèle acceptable aux yeux du Conseil d'État, qui puisse objectiver et rendre transparente la désignation des inspecteurs.

Par ailleurs, je regrette une autre conséquence de cet épisode : l'opprobre qui a été jetée sur cette fonction et tout le service de l'inspection.

Espérant voir la mise en place d'une procédure fiable, mon groupe ne manquera pas de suivre ce dossier.

Mme Françoise Fassiaux-Looten (PS). – Je re- tiens plusieurs éléments de votre réponse.

D’abord, l’épreuve n’était pas adéquate. Nous ne pouvons donc plus nous lancer dans quelque épreuve que ce soit sans l’aval du gouvernement, du ministre, des cabinets et, surtout, des parlementaires.

Par ailleurs, je suis triste quand je vous entends dire que chaque rentrée est difficile. Bien entendu elles sont difficiles. Vous avez notamment parlé de la taille des classes et du nombre d’enfants, mais notre rôle est précisément de veiller à ce que cette rentrée soit la plus harmonieuse possible tant pour les enfants que pour les enseignants, les directeurs et les inspecteurs.

En outre, je crois que ce mois de septembre est très difficile à vivre pour ceux qui ont été désignés, qui ont réussi, qui ont raté, qui ont été redésignés ou qui faisaient fonction. Vous avez parlé de 70 personnes mais je crois qu’il y en a davantage en raison de l’effet domino. C’est l’expérience qui nous permettra de nous en sortir.

Je crois que nous aurons l’occasion d’en reparler lors des prochaines réunions de la commission de l’Éducation. Nous devons absolument remettre correctement nos états-majors d’inspecteurs au travail dans les plus brefs délais. Vous l’avez dit, nous avons examiné longuement ce décret en commission afin de permettre aux enseignants, parfois en difficulté, de renouer le dialogue avec leurs directeurs et les inspecteurs. Nous devons continuer.

M. Willy Borsus (MR). – Je ne vous cache pas, chers collègues, que je suis assez perplexe après avoir entendu certaines considérations et certains éléments qui, nonobstant l’existence du décret de 2012 et de celui de 2007, évoquent des problèmes de tricherie dont le gouvernement aurait eu connaissance.

Je prends acte de ces déclarations. Selon mon analyse, certains faits exposés à cette tribune par la ministre vont compliquer juridiquement les hypothèses ou les pistes que nous pourrions explorer.

Par ailleurs, si, en cette circonstance extrêmement trouble, vous considérez que le moment est bien choisi pour renouveler votre confiance à votre administration générale, j’aurais plutôt tendance, pour ma part, à me poser des questions après un tel fiasco.

En outre, si vous banalisez ce problème dans le contexte d’une rentrée scolaire qui implique, nous le savons, des changements, nous sommes ici dans un cas de figure totalement différent, qui est venu

s’ajouter à des éléments inévitables et normaux dans la vie de nos écoles et de nos institutions pédagogiques. Étonnement encore lorsque vous évoquez le nombre de 70 personnes. Il est évident que le nombre de personnes concernées est beaucoup plus important en raison de l’effet de cascade. Il faut réaliser l’ampleur du problème auquel nous sommes confrontés.

Vous nous avez annoncé les mesures que vous ne souhaitez pas prendre, comme la réorganisation partielle ou totale d’un examen, mais vous n’avez pas indiqué la solution que tout le monde attend, surtout les personnes concernées directement ou indirectement. Je crains un imbroglio juridique découlant des décisions que le gouvernement pourrait encore prendre.

J’enjoins au gouvernement d’étudier les possibilités susceptibles de nous sortir de cette situation extrêmement délicate, triste et préjudiciable.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je ne voudrais pas que mes propos soient considérés comme une attaque personnelle mais vous avez rappelé que ce cauchemar aura coûté 120 000 euros à une Communauté française sans cesse en recherche de moyens financiers. Ce sont donc la colère et le désappointement qui sous-tendent mes propos.

Notre pays n’est pas le seul à avoir un Conseil d’État, une législation, un enseignement, une inspection, mais il est le seul à en arriver à pareille situation. Cela mérite de figurer au Guinness Book des records ! C’est une ineptie

Notre groupe a effectivement voté le décret de 2012. La majorité va-t-elle nous reprocher de lui avoir fait exceptionnellement confiance ? Si c’est le cas, nous serons encore plus vigilants à l’avenir.

Enfin, la ministre a exprimé des souhaits, mais sans évoquer de solutions. Or l’année scolaire a commencé et les enseignants ont besoin d’inspecteurs. Au lieu de stigmatiser les uns ou les autres, répondez à l’urgence. Dans ce dossier, j’ai l’impression que le gouvernement se moque des parents, des enfants, des enseignants, des inspecteurs et, peut-être, de l’opposition.

16 Commission permanente de contrôle linguistique - Présentation des candidats

M. le président. – L’ordre du jour appelle la présentation des candidats à la section française de la Commission permanente de contrôle linguistique. Cette présentation nous incombe en vertu de l’article 60 des lois sur l’emploi des langues en

matière administrative, coordonnées le 18 juillet 1966.

Conformément à l'article 15, § 1er, de notre règlement, ces désignations se font par application de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus. Trois listes complètes de cinq candidats ont été établies de commun accord par les groupes politiques. Ces listes figurent sur le document n°542 (2012-2013) n° 1, distribué sur les bancs. Le nombre de personnes présentées correspond ainsi au nombre de candidats à désigner. Je vous propose donc, en application de l'article 4, § 6, de notre règlement, de déclarer que ces candidats sont désignés sans scrutin.

Personne ne demandant la parole, il en est donc ainsi décidé.

Je proclame premiers candidats à la section française de la Commission de contrôle linguistique : M. Stéphane Vanommeslaeghe, M. Frédéric Gosselin, Mme Déborah Gustin, M. Roland Vanseveren, M. Paul Verwilghen.

Je proclame deuxièmes candidats à la section française de la Commission de contrôle linguistique : M. Marco Aliboni, M. Gérald Duffy, M. Thierry Mercken, Mme Aurélie Mahoux, M. Quentin Hayois.

Je proclame troisièmes candidats à la section française de la Commission de contrôle linguistique : M. Olivier Legrand, Mme Laurence Gautier, Mme Ngo Sotieta, M. Gregory Van Lint, Mme Marie Bernard.

Ces présentations seront portées à la connaissance du ministre de l'Intérieur en vue de la nomination par le Roi.

17 Débat thématique : « L'Avenir du paysage des médias francophones »

17.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion relative au débat sur le thème de l'avenir du paysage des médias francophones.

La discussion est ouverte.

La parole est à M. Istasse.

M. Jean-François Istasse (PS). – En premier lieu, monsieur le président, je vous félicite pour votre initiative : l'enregistrement vidéo de nos séances est une entreprise très heureuse pour notre parlement.

Nous sommes aujourd'hui réunis autour d'un thème qui se veut général : « l'avenir du paysage

des médias francophones », mais qui est évidemment lié à une actualité très récente. Depuis 2009, notre parlement a ouvert une réflexion et commencé une analyse sur les médias d'information à l'occasion des états généraux des médias d'information (EGMI). Le cahier des charges particulièrement volumineux demande encore beaucoup de temps aux parlementaires chargés de l'élaborer. Les EGMI en sont à la phase finale, nous devrions recevoir en novembre prochain les conclusions des quatre experts désignés par les groupes de travail.

Comme je suis un optimiste, je pense que la somme des échanges, la confrontation de tous les points de vue particulièrement riches et l'identification précise des enjeux futurs des médias ont déjà donné des résultats. J'en veux pour preuve les éléments de réflexion intégrés au contrat de gestion de la RTBF ainsi que l'élaboration du Plan médias 2020, pour lequel le gouvernement s'est très largement inspiré de nos travaux. Tout cela va mener à prendre encore d'autres initiatives. Ce serait un comble que ceux-là même qui nous ont demandé de travailler en profondeur et en prenant le temps nécessaire nous reprochent aujourd'hui de ne pas avoir agi plus vite !

Je vous renvoie à la résolution de la majorité relative aux acteurs, marchés et stratégies, laquelle résolution est inscrite depuis plusieurs mois sur les tablettes du parlement. Ce texte montre que les états généraux des médias avaient anticipé beaucoup d'éléments de la situation actuelle.

Les séances de travail nous ont montré que ce secteur en mutation se transforme sous l'effet de nouvelles alliances et de stratégies industrielles innovantes, devant s'inscrire à la fois dans une perspective économique – pour maintenir une taille critique face aux pressions de la concurrence –, sociétale – la qualité et l'accès à une information pluraliste est un ciment démocratique – et un savoir-faire ancré dans des réalités locales dont l'emploi est une donnée essentielle.

Je concentrerai mon propos sur quelques éléments de réflexion et sur plusieurs questions d'actualité qui pourraient transformer le paysage de la presse francophone.

Avant tout, je voudrais rappeler l'attachement indéfectible de mon parti à l'indépendance de la presse, au respect du travail journalistique et au pluralisme indispensable à l'exercice de cette liberté fondamentale qu'est la liberté de la presse. Le pluralisme inclut un équilibre et l'identification des présents dans l'actionnariat des entreprises médiatiques et groupements qui éditent des titres de presse. Or les tensions entre les différents opérateurs sont intenses, provoquent et provoquent

ront encore à terme des repositionnements et des stratégies en vue de saisir des opportunités de développement et d'opérer des choix industriels pertinents pour se maintenir dans un univers toujours plus compétitif. Si le groupe L'Avenir peut être racheté, c'est bien parce qu'il a été mis en vente, ne l'oublions pas! Qu'il passe d'un actionnaire flamand à un ou plusieurs actionnaires francophones n'est en soi ni un scandale, ni une aberration ou un recul du pluralisme. Aujourd'hui, la reconfiguration potentielle de notre paysage médiatique autour de deux groupes de presse de taille plus ou moins équivalente possédant chacun des titres de presse quotidienne nationale et locale, fait débat. C'est une perspective pour le moins intéressante.

Il faut commencer et poursuivre le travail sur la transparence – y compris sur la gouvernance des médias et l'identification des structures économiques liées aux titres de presse –, c'est une question de salubrité démocratique. Le travail d'organes indépendants comme le Conseil supérieur de l'Audiovisuel (CSA), le Conseil de déontologie journalistique (CDJ) ou le Conseil de la concurrence doit pouvoir être mené sans entraves pour faire émerger des lignes directrices dans l'accompagnement du processus de concentration en cours.

Les enjeux de la régulation sont loin d'être simples. Ils s'inscrivent dans un cadre institutionnel qui limite la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En outre, comme l'ont montré les états généraux des médias d'information, la perméabilité des frontières entre les différents supports – audiovisuel, papier ou numérique – oblige à réfléchir de manière transversale pour agir de façon optimale.

Seul le parlement wallon peut juger de la pertinence des actes des actionnaires publics de l'intercommunale de poursuivre ou non la diversification et de le faire ou non sous cette forme. Pour l'heure, nous devons envisager les voies d'action les plus pertinentes pour garantir la sauvegarde du pluralisme et l'accès du plus grand nombre à une presse de qualité. Nous attendons la position de la ministre sur les travaux des états généraux des médias d'information et des conclusions encore à venir.

De façon pratique, en relation avec les sujets qui ont récemment fait l'actualité, je voudrais, madame la ministre, vous poser plusieurs questions.

Dans la mesure où le décret relatif aux aides à la presse est très clair sur le caractère impératif du respect du code de principes du journalisme par les entreprises de presse, peut-on estimer, madame la ministre, que cette garantie soit de nature àapai-

ser les professionnels concernés par l'opération de rachat du groupe *Vers l'Avenir*?

Par ailleurs, quelles mesures relatives à la régulation et à la transparence considérez-vous comme utiles en vue d'affiner les critères d'analyse du pluralisme et de la gouvernance des médias? Cette analyse peut être effectuée par le CSA qui contrôle l'indépendance structurelle, fonctionnelle et éditoriale ou par un autre organe.

M. le président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – M. Istasse a parlé de l'avenir de la presse à l'horizon 2020. J'ai l'impression qu'il sera alors un peu tard étant donné l'actualité.

Madame la ministre, j'ai lu ce matin le bilan de votre action en tant que ministre de la Culture pendant dix ans. J'attends toujours le bilan de vos actions pour le secteur audiovisuel.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Vous êtes impatient! Ce bilan sera bientôt disponible.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Je pense toutefois qu'il sera plus léger!

Le secteur de la presse souffre pour plusieurs raisons connues. Dans le présent débat, nous devons défendre l'indépendance, le pluralisme et la liberté de la presse. On parle en effet en toute logique des journalistes mais on oublie les citoyens. Dans un État démocratique, ces derniers ont droit à une presse de qualité, indépendante et pluraliste. Peut-être la presse devra-t-elle s'interroger sur elle-même et sur la qualité de l'information qu'elle diffuse! Il y a beaucoup à dire à ce sujet! Je compte toutefois bien entendu sur l'intelligence des journalistes et des patrons de presse pour mener un débat sur le type de presse que nous souhaitons demain en Belgique, plus particulièrement du côté francophone. Je me pose des questions sur la qualité de la presse et sur les priorités de certains journaux.

Il faut faire face à l'évolution technologique et notamment au passage vers le numérique. La presse écrite subsistera probablement mais elle ne constitue pas l'avenir. L'avenir est au contenu écrit mais aussi audiovisuel. Nous devons également prendre acte du cadre réglementaire communautaire, fédéral et européen, de la libéralisation du secteur ainsi que d'une régulation nécessaire et du rôle des opérateurs indépendants.

L'avenir ne peut se concevoir qu'en regardant d'abord le passé. Qu'y voit-on? En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'évolution du paysage média-

tique a été marquée, ces dix dernières années, par trois phénomènes.

Premièrement, nous observons une augmentation manifeste de l'importance du secteur public par rapport aux instances privées des mass-médias classiques, télévision et radio, grâce aux décrets et aux contrats de gestion pour la RTBF et les télévisions locales, mais aussi grâce au plan de fréquences des radios FM qui a fait la part belle au service public.

Deuxièmement, nous constatons le développement d'initiatives du service public – la RTBF – dans les nouveaux médias – le web, l'internet –, au niveau tant des plate-formes d'information que du contenu web. Nous notons aussi la confrontation du service public avec les éditeurs de presse pour le contrôle en amont des sources éditoriales et des contenus en ligne. J'ai évoqué à cette tribune l'échec de la médiation effectuée par le secrétaire général de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je pense que le gouvernement aurait pu jouer un rôle de médiation plus efficace. Par ailleurs, le secteur public profite d'un lotissement massif des fréquences et potentialités techniques allouées à notre Fédération par l'Union internationale des Télécommunications dans le cadre de la transition numérique. En parallèle, le secteur public contrôle les infrastructures techniques (pylônes émetteurs) nécessaires à la mutualisation – multiplex pour la diffusion en numérique des sources et des programmes.

Troisièmement, la stratégie de convergence entre les tuyaux et les contenus est largement développée par le secteur public pour maintenir des routes de monopole tant pour l'accès – Belgacom dont l'État belge est actionnaire majoritaire – que pour le câble – Tecteo, dont les actionnaires sont les pouvoirs locaux. Les exemples sont nombreux : droits de retransmission du football de la Ligue 1 accordés à Belgacom, avec les chaînes dédiées « 11 », le rachat de Be.tv, ex-Canal + Belgique, l'implication dans Twizz radio, sans parler de l'opération de rachat du groupe Corelio par Tecteo.

Dans le même temps, au Grand-Duché du Luxembourg, on note le retrait du principal opérateur privé en télévision (RTL-TV) et la mutation de la presse écrite dont plus la moitié de la diffusion va se retrouver sous peu sous contrôle public, et ce, sans compter les aides substantielles de 6 à 7 millions d'euros par an que la Fédération Wallonie Bruxelles accorde depuis des années au titre du maintien de la diversité éditoriale.

L'état du secteur est clair : entre un secteur public de plus en plus tentaculaire et les initiatives

privées qui se réduisent comme une peau de chagrin, le déséquilibre est criant et inquiétant.

Ainsi, la RTBF télévision est passée de une à trois chaînes. Les télévisions locales sont devenues, avec le nouveau décret, des organismes de services publics locaux. Les communes subsidient des télévisions locales. C'était également le cas des câblodistributeurs avant la reprise par Tecteo. Déjà alors se posait la question de l'indépendance de la presse et des télévisions locales. Quant à Be.tv, elle est aujourd'hui contrôlée à 100 % par Tecteo.

En radio, la RTBF est passée de trois à cinq chaînes ; Twizz radio est déjà contrôlée à 40 % par Tecteo pour un coût de trois millions d'euros en trois ans et pour seulement 0,3 % d'audience, soit douze mille auditeurs en moyenne par jour !

La RTBF a huit web radio. La radio numérique terrestre est contrôlée par la RTBF, désignée par la Fédération Wallonie-Bruxelles comme opérateur. Les capacités en RNT sont attribuées sur tous les multiplex prioritairement au service public, 75 % en DAB sur le premier multiplex et 41 % en DAB + sur tous les multiplex utiles.

Et il y a aussi la création d'une plate-forme numérique, « Ma radio.be », dont la RTBF est l'opérateur. Sur le Net et les réseaux sociaux, il est possible, par le biais du contrat de gestion de la RTBF, de créer et de développer des sources d'information et de divertissement – RTBF.be –, et des produits dérivés, comme pour « The Voice », – nous en avons déjà parlé et je pourrais donner d'autres exemples.

J'en viens au secteur privé. En télévision, le groupe RTL s'est retiré à Luxembourg le 1er janvier 2006. En radio, cinq réseaux relèvent du secteur privé. Twizz, appelé à devenir DH Radio, est partiellement public. En presse quotidienne écrite, il y a le groupe IPM qui édite *La Libre Belgique* et la *DH*, les *Éditions de L'Avenir*, bientôt propriété de Tecteo, et le groupe Rossel.

À la lumière de cet état des lieux, il apparaît que la liberté de la presse, d'information, d'expression, d'association et d'entreprise inscrite dans la Constitution est fortement malmenée, tout comme les directives européennes et les règles de la concurrence loyale. Le secteur public est prépondérant et le sera davantage encore si les mutations en cours se concrétisent dans les métiers du paysage médiatique. Il y a donc lieu de s'interroger sur la santé démocratique de notre État.

En Flandre, les décisions utiles relatives à l'ouverture et à la libéralisation du marché ont été prises dans les années 1990. Le secteur dans son ensemble fonctionne de façon positive et équilibri-

brée. Nous y trouvons des groupes de presse puissants comme Corelio, Roularta ou Hoste ; des producteurs indépendants et créatifs, Woestijnvis, Videohouse, des câblodistributeurs privatisés, Telenet et un service public à sa juste place, la VRT.

J'évoque cela sans même aborder l'aspect économique et publicitaire mais, sur ce plan aussi, à travers RMB, régie de la RTBF, la commercialisation du secteur public se développe, avec ses dérives potentielles, tout comme celle de NRJ, de Be.TV, de Twizz Radio, qui deviendra bientôt DH Radio ; sans oublier dans un proche avenir, peut-être, celle de la presse écrite.

Avec quelles synergies ? Avec quel contrôle ? Ce matin, je lisais dans *Trends* que l'objectif de Tecteo était de s'en prendre à l'argent de RTL. Dans ce débat, il y a beaucoup de fantasmes.

Quoi qu'il en soit, le groupe MR déplore la lenteur des états généraux des médias et de l'information. La résolution demandant leur organisation a été votée il y a cinq ans. La première phase a débuté il y a deux ans et demi. Les résultats sont annoncés pour la fin de l'année mais nous n'en aurons sans doute pas connaissance avant 2014. Que de temps perdu ! Quel gâchis ! Les débats ont été intéressants, certes, mais les propositions se font bien trop attendre. Au vu de la mutation en cours, les états généraux viendront bien trop tard. Je crois que c'est un constat d'échec de l'action du gouvernement.

Nous avons abordé, notamment au parlement wallon, les questions d'opacité des aspects économiques et de l'opération industrielle portant sur le rachat de titres à Corelio et peut-être ultérieurement à IPM. En effet, le rachat d'un groupe de presse n'est pas une opération industrielle comme une autre. Nous avons déjà évoqué l'importance du pluralisme et de l'indépendance de la presse. Il est de notre rôle de les garantir. La main-mise d'un acteur public sur un groupe de presse a de quoi inquiéter !

Il est vrai que les choses bougent, que Tecteo se dit prêt à entamer un véritable débat avec des opérateurs publics et privés, tels que Rossel, mais en mettant des balises. Le président de Tecteo affirmait vouloir négocier avec des opérateurs, notamment à condition que ceux-ci s'engagent à préserver l'indépendance de la presse. Ironie du sort : nous sommes justement inquiets que l'indépendance de la presse soit menacée par la main-mise d'un opérateur public ! Or Tecteo bénéficiera de l'exclusivité des contenus produits par la nouvelle société.

Madame la ministre, quel modèle envisagez-

vous dans le contexte actuel où la presse connaît des difficultés tant économiques que structurelles ? Comment garantir le pluralisme, l'indépendance et la liberté des journalistes ? Avez-vous eu des contacts avec les groupes de presse et avec Tecteo ? Avez-vous examiné la dernière décision du conseil d'administration de Tecteo avec des ministres du gouvernement wallon, notamment avec MM. Furlan et Marcourt ? En tant que ministre en charge des médias, de l'aide à la presse écrite et de l'audiovisuel, que comptez-vous faire ?

Le groupe MR est certain que vous êtes bien informée du dossier et que vous avez des contacts privilégiés avec les différents opérateurs et avec les membres du gouvernement wallon. Pouvez-vous nous rassurer que, par rapport aux opérations déjà réalisées et à celles qui le seront demain, vous êtes en mesure de garantir aux citoyens une information de qualité, indépendante de toute influence d'une formation politique, quelle qu'elle soit ?

Les recommandations des états généraux des médias et de l'information tomberont comme un cheveu dans la soupe ! En effet, il sera trop tard pour agir. Le groupe MR attend des propositions concrètes de votre part.

M. le président. – La parole est à Mme Meerhaeghe.

Mme Isabelle Meerhaeghe (ECOLO). – L'avenir du paysage médiatique est au centre de nos préoccupations depuis plus de trois ans. Les états généraux des médias de l'information représentent des centaines d'heures d'auditions et de discussions. Ce travail de longue haleine était nécessaire. Certaines décisions auraient dû être prises plus tôt mais nous sommes unanimes sur la qualité et la profondeur du travail mené.

Les évolutions qui fragilisent le secteur de la presse écrite se poursuivent. Les propositions concrètes tardent à être mises en oeuvre. Ce débat fait suite à un fait d'actualité mais cette question nous préoccupe depuis longtemps. Les pouvoirs publics sont peut-être restés sourds trop longtemps aux différents appels à l'aide de la presse écrite. Les pouvoirs publics n'ont peut-être pas pris assez rapidement leurs responsabilités.

L'annonce du rachat des *Éditions de L'Avenir* par le groupe Tecteo a fait couler beaucoup d'encre. Le débat tourne autour de l'objet social d'une intercommunale, l'indépendance journalistique, la préservation des emplois et l'avenir de la presse. Le monde politique s'agite fortement, peut-être soudainement pour certains mais la nébuleuse Tecteo s'est déjà intéressée à un groupe de presse dans le passé.

En effet, le 14 juin dernier, le journal *L'Écho* nous informait de la volonté de Tecteo d'acquiescer des parts du groupe IPM. Je vous interpellais en séance plénière du 19 juin sur l'avenir de la presse écrite, son indépendance rédactionnelle et plus globalement sur la liberté de la presse. Je vous invitais à être prudente. Dans votre réponse, vous indiquiez que vous n'aviez pas à vous prononcer sur l'entrée d'une intercommunale dans l'actionnariat d'un groupe de presse.

À la lumière des éléments plus récents et des réactions au rachat des *Éditions de L'Avenir* par Tecteo et étant entendu que les négociations se poursuivent entre les deux groupes, je vous interroge une fois de plus à ce propos. J'espère que vous aurez des précisions à m'apporter.

Aujourd'hui, le rachat est présenté comme une première étape. Le groupe IPM reprendrait ensuite une participation dans les *Éditions de L'Avenir*. En parallèle, Tecteo achèterait des parts du capital du groupe IPM. Une société commune regrouperait *L'Avenir* et *La Libre Belgique*. D'autres activités pourraient voir le jour. Un pôle médiatique fort et partiellement public se positionnerait face au groupe Rossel.

Une telle participation d'une intercommunale ou de l'une de ses filiales serait du jamais vu en Europe. Soit. Mais les règles régissant les médias et l'aide à la presse ne seraient-elles pas remises en cause, tout comme les règles de contrôle démocratique et de transparence ?

Au-delà des questions de gouvernance et du rôle d'une intercommunale devenue « incontrôlable », l'enjeu qui nous occupe et nous préoccupe surtout aujourd'hui est donc bien celui de l'avenir de la presse écrite. Deux questions cruciales se posent, d'une part, le pluralisme, l'autonomie journalistique et la liberté de la presse et, d'autre part, la situation économique des entreprises de presse et la sauvegarde d'emplois de qualité. Bien entendu, ces deux questions sont fortement liées et interdépendantes.

Voyons la question du pluralisme, de l'indépendance et de la liberté de la presse.

Tecteo a donné des garanties quant à l'indépendance rédactionnelle de *L'Avenir*. La charte sur l'indépendance de la rédaction leur a été transmise et Tecteo en a accepté les termes. Fort bien, mais pouvons-nous nous contenter de cela ?

Pour l'Association des journalistes professionnels, « tout va dépendre de la capacité de *L'Avenir* à définir son périmètre d'indépendance. » Si toute confiance est donnée à la rédaction de *L'Avenir* et à tous les journalistes en règle générale –

on peut également évoquer l'indépendance de *La Libre Belgique* et de *La Dernière heure* – on ne peut nier que l'indépendance d'un média dépend aussi de la transparence de ses structures économiques, c'est-à-dire de son actionnariat, ainsi que de l'indépendance de ce dernier, en particulier, de tout pouvoir politique.

Or, et le débat mené au parlement wallon hier l'a encore confirmé, les structures décisionnelles de Tecteo manquent clairement de transparence ! De plus, personne ne peut nier l'existence de pressions exercées par Tecteo sur la presse, elles ont été récemment confirmées par l'AJP dans le magazine *Marianne*. Les pressions sur les médias existent, elles viennent de toutes parts et elles ont toujours existé. Personne ne peut ignorer, non plus, les manœuvres et les pressions exercées par Tecteo sur le CSA, un organe indépendant et autonome, dans le dossier de l'ouverture du câble. Nous en sommes tous ici conscients et convaincus, du moins je l'espère : une extrême prudence doit être de mise.

Madame la ministre, dans ce contexte, des mesures doivent être mises en place afin d'assurer concrètement l'indépendance de la presse écrite. Que comptez-vous faire dans ce sens ?

Ecolo a proposé la création d'un organe de régulation des médias qui serait compétent pour les questions d'indépendance de la presse mais aussi de concurrence et de pluralisme. Cet organe pourrait exercer ses missions sur l'ensemble des médias d'informations aujourd'hui présents sur tous les supports. Un organe régulateur unique aurait, à notre avis, tout son sens.

Ajoutons que la perspective d'avoir deux groupes de presse dont l'un serait partiellement public appelle inévitablement à la mise en place d'un nouveau contrôle. Interrogée lors d'une émission télévisée, la ministre Onkelinx y a aussi fait allusion en disant : « On a tout intérêt à avoir un organisme qui contrôle, qui régule. » Quelle est votre position à ce sujet ?

Comme cela a été répété à plusieurs reprises, la situation de concurrence est déjà particulièrement difficile entre une entreprise audiovisuelle publique et le secteur de la presse écrite. Comment dès lors redessiner le paysage médiatique en tenant compte du fait qu'un des deux groupes de presse à venir est partiellement public ?

Venons-en au deuxième aspect, la situation économique des entreprises de presse.

Le secteur de la presse écrite subit des difficultés structurelles face aux évolutions numériques. Un nouveau modèle économique des médias peine à émerger. Fusions, concentrations, rachats, bref

l'avenir des entreprises de presse est incertain et l'emploi de quelque cinq cents journalistes salariés et d'un millier de pigistes est menacé.

M. Jeholet pensait aux citoyens mais c'est finalement penser aux citoyens que de penser aux journalistes, puisque sans journalistes pour faire une presse de qualité, les citoyens ne pourront pas être correctement informés.

Dans un tel contexte, les journalistes sont de plus en plus mis sous pression tandis que leurs conditions de travail sont de plus en plus difficiles. Et en réalité, dans de nombreuses rédactions, ce sont les journalistes eux-mêmes qui paient le prix de la transition numérique.

Dans ce contexte, la reprise de *L'Avenir* et l'entrée de Tecteo dans le capital d'IPM peuvent être considérées comme un moyen de sauvegarder les entreprises, le pluralisme – si on préserve les titres – et bien entendu de garantir des emplois. Pour certains observateurs, il s'agit d'une concentration horizontale qui peut avoir un sens industriel dans le contexte de convergence et de numérisation des médias. Mais pour d'autres, Tecteo n'a pas de réel intérêt économique. Il s'agirait plutôt d'un enjeu politique et d'influence.

Les entreprises de presse ont besoin d'une réelle stratégie économique, sinon, très concrètement, des titres risquent de disparaître purement et simplement. Sans évoquer l'offre de Rossel, l'option Tecteo était-elle réellement la seule alternative ? Et surtout, quel en sera le prix ?

Les pouvoirs publics ont une responsabilité importante pour permettre à ce secteur de remplir sa mission de garant de la démocratie. Il est donc impératif de lui accorder un soutien fort. C'est la raison pour laquelle nous proposons notamment de doubler l'aide à la presse en cinq ans. Je lisais ce matin dans un journal que vous vous sentiez bien seule. Rassurez-vous, vous n'êtes pas seule, vous le savez. Mon groupe vous soutiendra dans cette démarche, étant à l'origine d'une proposition de résolution de soutien renforcé à la presse que nous sommes impatients de voir arriver en commission.

Par ailleurs, dans le cadre du plan Média 2020, que vous aviez annoncé en janvier 2012, la Fédération Wallonie-Bruxelles avait prévu une augmentation des aides directes à la presse. Des moyens avaient été débloqués à l'époque à l'AB 01.01.11, dans le cadre des politiques nouvelles de la DO 24. Quels sont les moyens actuellement consacrés à l'aide à la presse écrite, toutes AB confondues ? Enfin, quand allons-nous pouvoir discuter du plan Média 2020 et, surtout, en voir les effets concrets ?

En conclusion, madame la ministre, le secteur a besoin d'un projet solide, qui rétablisse certains équilibres perdus, et ce le plus rapidement possible. Je pense que vous en êtes persuadée.

Mme Julie de Grootte (cdH). – « L'Avenir de la presse francophone » : voilà un beau sujet de débat !

Nous parlerons d'indépendance de la presse et du pluralisme. Cependant, soyons francs et comme les orateurs précédents l'ont dit, nous devons accorder à nos propos l'importance relative que la réalité leur donne.

L'actualité nous a rattrapé, plus vite et plus âprement que nous ne l'aurions initialement souhaité pour la bonne avance de nos travaux. À la fin du mois de novembre notre parlement clora plus de trois années de débats et de réflexions sur les médias de l'information, les fameux états généraux. Mme Meerhaeghe a raison de dire qu'un vrai travail de fond a été réalisé et que les échanges furent approfondis. Cependant, en 48 heures, l'actualité nous a rattrapé et nous contraint, non sans une certaine ironie, à anticiper nos recommandations patiemment construites avec les experts politiques, la société civile concernée et toutes les personnes qui, de près ou de loin, s'intéressent à la presse francophone ou la représentent.

La situation est paradoxale, voire un peu ridicule. Un parlement peut parfois aussi s'interroger sur lui-même. Il n'est pas anodin non plus que ce débat ait lieu au moment où l'actualité nous rappelle une fois de plus combien le temps de l'établissement des normes et le temps des décisions entrepreneuriales sont bien différents.

Le 22 mars 2012, nous avons déposé une proposition de résolution relative au premier atelier des EGMI, « Acteurs, marchés et stratégies », qui terminait ses développements par cette phrase : « Aussi, est-il urgent d'agir ». Nous ne pensions pas si bien dire. Il y a deux mondes aux agendas et aux intérêts parfois complémentaires mais quelquefois aussi contradictoires. En l'occurrence, les actes posés par l'entreprise nécessitent d'accélérer un processus législatif concerté, censé aboutir à un cadre légal allant vers plus de transparence, d'efficacité et de régulation.

J'observe avec malice que l'opération d'achat des éditions *L'Avenir* est le fait du câble-opérateur Tecteo qui vit pour l'instant une autre situation, trop peu relayée par les médias, à savoir la détermination des coûts d'accès à son réseau dans le cadre du dossier délicat mais prometteur de l'ouverture du marché de la distribution par câble.

Enfin, l'actualité nous incite aussi, en tant que

parlementaires, à relever que l'autre protagoniste de notre actualité, *L'Avenir*, est, en vertu des critères légaux actuels, un des quotidiens les plus subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. En juillet 2013, une subvention de 1 569 000 euros a été versée par le service public à gestion séparée, « Centre de l'aide à la presse », à *L'Avenir* en vertu des actuelles conditions d'éligibilité.

C'est un peu moins que le groupe Sudpresse mais au total la subvention dédiée à *L'Avenir* correspond ni plus ni moins à plus de 21 pour cent des fonds annuels réservés à l'ensemble du secteur. C'est dire que, même si nos rangs sont clairsemés, il y a intérêt à en discuter ici.

Notre choix n'est pas de refaire le débat qui s'est tenu hier au Parlement wallon. Notre enceinte n'est pas l'endroit approprié pour disserter du rôle et des domaines d'action des intercommunales. Ce n'est pas non plus le lieu adapté pour délibérer sur la manière dont les intercommunales doivent être régulées et contrôlées. Nous gagnons en efficacité en concentrant nos propos sur les compétences de notre Fédération.

Aujourd'hui, nos réflexions et questions portent sur deux points essentiels : comment garantir le pluralisme de la presse, comment garantir l'indépendance journalistique de celle-ci ?

Derrière le rachat de *Vers l'Avenir* par Tecteo, se dessinent les mouvements futurs de notre paysage de presse. C'est cela qui doit nous préoccuper. Nous aurions pu évoquer aujourd'hui une fable de La Fontaine mais il ne faudrait pas que demain, nous soyons les carabiniers d'Offenbach alors que nous avons l'occasion de débattre. Dans ce contexte, la préoccupation évidente de mon groupe, et je constate qu'elle est partagée par tous, est de garantir le pluralisme. Nous voulons une presse organisée autour de plusieurs groupes et non, à terme, un seul groupe, des groupes forts, des groupes capables de s'inscrire dans la permanence, des groupes en mesure de gérer les inévitables adaptations technologiques et sociétales et qui, de ce fait, assurent à leurs personnels un confort de travail humain et respectueux.

N'oublions pas qu'un groupe de presse, cela ne concerne pas seulement des journalistes mais aussi l'imprimerie, le service informatique, le service publicitaire et bien d'autres. C'est donc avec des groupes de presse forts et respectueux de leur personnel que le pluralisme et la diversité des expressions réactionnelles de la presse quotidienne doivent être garantis. Que ces groupes soient à l'avenir quatre, trois ou peut-être seulement deux, ils doivent offrir les conditions d'un travail journalistique respectueux de l'indépendance rédaction-

nelle et du pluralisme nécessaires à la vitalité de ce secteur. Demain, en aucun cas, il ne doit y avoir qu'un seul groupe de presse et pour cela, nous devons ensemble fixer des garde-fous.

J'en viens à l'indépendance journalistique. Nous voulons des rédactions qui aient les capacités de leur indépendance, quelle que soit la structure d'actionariat. Le critère d'indépendance journalistique et rédactionnelle est profondément ancré dans les principes constitutionnels, permettant un subtil et démocratique équilibre entre pouvoir et contre-pouvoir. S'il est vrai que la liberté de la presse figure clairement dans la Constitution, l'autocensure est un concept plus difficile à cerner.

Au regard de la mutation qui s'opère dans les médias et la presse, il nous semble primordial de préserver, voire de renforcer la capacité des sociétés de journalistes à désigner un de leurs pairs au poste de rédacteur en chef. Il importe aussi d'organiser un contrôle indépendant sur le respect des critères d'octroi des aides à la presse, critères que, par ailleurs, nous serions prêts à réévaluer avec vous, madame la ministre.

Pour mon groupe, il est évident qu'un nœud gordien empêche aujourd'hui d'avancer sereinement dans le processus législatif, il faudra coûte que coûte trancher cette question et, si possible à court terme.

Ce blocage est intimement lié au déséquilibre entre le traitement réservé par la Fédération Wallonie-Bruxelles aux métiers de l'information, selon qu'ils relèvent de la RTBF ou du secteur privé de la presse écrite. En finançant les missions de service public de la RTBF, elle soutient ses activités de publication de contenus en ligne alors qu'elle accorde peu de moyens au soutien à la presse écrite.

En juillet, notre groupe vous avait interpellée à ce propos, madame la ministre, parce que ce déséquilibre sclérosait l'évolution de la norme. Comme vous le disiez, il empêchait « toute collaboration structurelle constructive entre le service public de radio-diffusion et les acteurs de la presse écrite ». Or nous souhaitions tous cette collaboration vous y compris, madame la ministre, comme vous l'avez rappelé à plusieurs reprises dans cet hémicycle.

Madame la ministre, je souhaite profiter de ce débat pour vous demander si, depuis juillet, « certaines évolutions constructives » se seraient produites. Comme vous le demandaient avec insistance les éditeurs de la presse écrite, avez-vous organisé une concertation avec les médias privés afin

de travailler à l'émergence de nouveaux modèles économiques garantissant grâce à leur rentabilité la sauvegarde du pluralisme des médias ? Il ne suffit pas de le souhaiter, il faut le garantir.

Nous sommes convaincus que le soutien à la transition vers le numérique est une nécessité. Il exigera une évaluation du décret sur l'aide à la presse afin de décider, avec le recul suffisant, s'il convient d'opérer dans ce cadre ou en créant une dotation spécifique.

En relisant les propos tenus hier par les principaux acteurs, je ne vous cache pas mes inquiétudes sur la définition du projet stratégique de Tecteo dans le domaine des médias ainsi que sur ses capacités à les assumer. Hier, au parlement wallon, notre collègue Jean-Paul Bastin a relevé que l'ordre du jour contenait un point unique intitulé « Achat des contenus multimédias ». Voilà la question qui se pose aujourd'hui, celle de la tension entre le contenu et le vecteur. Interrogé lors d'une conférence de presse, le président du conseil d'administration de Tecteo, André Gilles, a proposé comme projet stratégique l'ouverture de bandes de sous-titres avec de l'information régionale. N'est-ce pas un peu naïf de penser que les chaînes transportées par Voo accepteront d'insérer dans leurs programmes des déroulés sur l'actualité régionale ? Sincèrement, madame la ministre, voyez-vous RTL ou la RTBF accepter d'insérer de tels déroulés pendant la diffusion d'un film, d'une émission d'intérêt général telle que le journal télévisé, d'un magazine d'information ou de toute autre émission à caractère sportif ou culturel ? Quoi qu'il en soit, ce projet stratégique mérite un débat.

Plus généralement, de quelle manière la société Tecteo pense-t-elle réussir là où beaucoup d'autres opérateurs ont échoué ? De nombreux câblo-opérateurs européens ont tenté l'aventure et se sont retirés. Aux États-Unis, le patron d'Amazon a racheté le *Washington Post* en son nom propre, car ses actionnaires n'étaient pas convaincus par le modèle économique proposé.

Dès lors, comme l'ont demandé hier notre président et différents parlementaires au parlement wallon, nous en appelons avec force et à bref délai à l'ouverture à d'autres partenaires privés du capital de Tecteo dans le groupe « Vers l'Avenir ».

Nous avons tous compris que ce dossier est en train de devenir un cas d'école, d'autant plus qu'IPM s'invitera dans le débat. Cela nous conforte dans notre volonté d'avoir de nouveaux outils pour étudier et anticiper l'évolution du marché des médias, pour procéder à la régulation du secteur. Ces organes devront en contre-partie être

dotés de moyens de contrôle performants.

Sans revenir sur les acquis de la proposition de résolution cosignée par un grand nombre d'entre nous et sans anticiper nos conclusions politiques dans le cadre des EGMI, il m'apparaît évident qu'il faut avancer rapidement dans l'instauration d'un processus d'observation des médias en Fédération Wallonie-Bruxelles. Sur la base d'indices pertinents, cet observatoire récolterait et analyserait des données scientifiques et objectives relatives à l'ensemble des opérateurs actifs dans le domaine des médias en collaboration avec les acteurs du secteur et les centres de recherche universitaires.

Nous sommes convaincus que ce processus d'analyse permanente permettrait de mieux cerner les mutations et enjeux des médias et d'avoir une politique intégrée concernant tous les médias de presse, audiovisuels et internet, privés ou publics.

Une démocratie saine ne peut s'épanouir qu'avec une presse libre, indépendante et pérenne. C'est là l'énorme enjeu de ces débats. Même si ce n'est pas exactement le calendrier que nous souhaitons, il me semblait utile de nous exprimer aujourd'hui et de vous entendre à ce sujet.

M. le président. – La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons (FDF). – Si l'organisation d'un débat sur l'avenir des médias francophones est tout à fait louable, elle est en réalité motivée par le rachat d'un groupe de presse par une intercommunale ou un des tentacules d'une intercommunale qui a déjà fait l'objet de débats au parlement wallon et dans la presse.

Comme tous l'ont rappelé, il est urgent de se pencher sur l'avenir du paysage des médias étant donné la révolution numérique et la situation des groupes de presse. Nous devons jouer notre rôle de pouvoir démocratique et législatif, garant de la liberté, de l'indépendance et de la pluralité de la presse.

Bien qu'essentiel, ce débat est également un peu risible. Alain Gerlache a indiqué aujourd'hui sur le site web de la RTBF que la décision d'organiser un débat à la va-vite au parlement a de quoi faire sourire alors que des états généraux sont lancés depuis des années et qu'en réalité, la situation des journalistes, des groupes de presse et autres suscite quotidiennement de nombreuses questions. Il y a tous les jours une révolution, une manière différente de travailler et des effets directs sur les journalistes et les groupes de presse eux-mêmes.

Les bouleversements actuels suscitent en effet beaucoup d'inquiétudes. Ce rachat par Tecteo sou-

lève bien des questions, car il a eu lieu dans l'opacité et met en danger des principes tels que le pluralisme, l'indépendance et la liberté de la presse. La Communauté française a un rôle essentiel à jouer dans ce dossier, il en va du pluralisme et de la liberté de la presse.

Les pouvoirs publics doivent-ils développer une presse écrite, comme nous avons soutenu l'audiovisuel, avec le maintien de RTBF ? Dans l'affirmative, est-ce le rôle d'une intercommunale ? Je ne le pense pas. La RTBF est soumise à un contrôle parlementaire ; son budget est voté par le parlement ; sa mission est réglée par décret. L'utilisation d'une intercommunale pour garantir l'intervention et le soutien des pouvoirs publics au développement d'une presse écrite constitue une dérive.

L'indépendance et la liberté de la presse ont donné lieu à des propos discordants, même dans certains partis. Que comptez-vous faire pour garantir ces principes ? Les déclarations de M. Moreau ne nous rassurent guère. Nous devons répondre au malaise résultant de ce rachat.

Le parlement a participé activement aux états généraux des médias de l'information. Quels sont les projets du gouvernement en matière de soutien à la presse écrite ? Je constate que le mot « presse » n'apparaît pas dans la déclaration gouvernementale, même si y sont cités l'éducation aux médias, l'accompagnement par rapport aux avancées technologiques, la RTBF, le soutien aux journalistes, l'éthique et la qualité.

Le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a un rôle essentiel à jouer dans le dossier Tecteo pour la garantie de la liberté de la presse. Pour cette raison, M. Gosuin et moi-même avons déposé une proposition de résolution. Elle vise à créer une commission spéciale d'information pour lever le voile sur les conditions de rachat du groupe « *Vers l'avenir* » et garantir la pluralité, l'indépendance et la liberté de la presse.

M. le président. – La parole est à Mme Laanan, ministre.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Je limiterai mon intervention aux domaines qui relèvent exclusivement des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce faisant, je frustrerai sans doute les parlementaires qui se sont exprimés sur la philosophie des états généraux des médias d'information et sur leur envie de connaître ma position sur certains éléments. Cependant, le débat n'est pas clos et je ne veux pas bâcler le long travail élaboré par le parlement.

Monsieur Jeholet, le parlement a repris en mains ce dossier que j'avais ouvert à la fin de la précédente législature, estimant qu'il était suspect que le gouvernement organise les états généraux des médias d'information. Je respecte les prérogatives du parlement mais je trouve inadmissible que l'on me reproche aujourd'hui de ne pas avoir agi !

Comme partout dans le monde, le paysage médiatique de la Fédération Wallonie-Bruxelles connaît un phénomène de convergence. Les médias précédemment cloisonnés, étanches entre eux, sont aujourd'hui interpénétrés.

Chez nous, deux facteurs s'ajoutent à cette évolution technologique.

Le premier est d'ordre conjoncturel. La crise économique qui a suivi la crise financière de 2008 a frappé durement le secteur des médias et en particulier celui de la presse écrite. Les recettes propres, issues de la publicité, se sont tassées. De plus, à quelques rares exceptions, le lectorat de la presse quotidienne écrite ne cesse de diminuer. Pour l'heure, la réduction du lectorat et la perte de revenus qu'elle engendre ne sont pas encore compensées par les sites web des titres de presse concernés.

Le second facteur est d'ordre structurel. Le marché francophone belge compte quatre millions et demi d'habitants. Il s'agit donc d'un marché étroit par nature qui, pour les raisons que je viens d'évoquer, se contracte chaque jour davantage.

Depuis mon entrée en fonction, j'ai développé plusieurs actions de soutien à la presse écrite. En 2012, l'augmentation de l'aide directe à la presse, allouée malgré un contexte budgétaire délicat, permettait de la porter à huit millions d'euros. Cette augmentation très substantielle de l'aide directe aux entreprises de presse m'a paru salutaire pour un secteur économique et culturel vital pour tout État de droit.

J'ai aussi accordé des moyens aux groupes de presse pour faire face aux mutations économiques et technologiques. Ainsi, l'année dernière, j'ai octroyé deux subventions de cent mille euros chacune à l'Association des journalistes professionnels et aux Journaux francophones belges. Ces subventions sont destinées à former les journalistes aux médias du futur.

De même, j'ai alloué deux cent mille euros à la mise en place d'un projet de *clearing room* des Journaux francophones belges et de leurs homologues flamands.

Dans les années qui viennent, il faudra poursuivre et intensifier ces efforts financiers. J'ai déjà

eu l'occasion d'indiquer au parlement ma volonté de poursuivre le refinancement de l'aide directe via le décret du 31 mars 2004.

Je remercie les parlementaires qui ont exprimé, aujourd'hui, leur soutien à l'aide à la presse et leurs encouragements à la poursuivre. Ce n'est pas le message que j'ai reçu de certains membres du gouvernement, loin de là ! Bien entendu, la situation économique n'est pas favorable. Votre soutien est donc le bienvenu mais nous ne pouvons pas anticiper les résultats des discussions budgétaires qui débiteront dans les heures qui viennent.

Le soutien au secteur est bien sûr lié aux discussions budgétaires en cours.

Mesdames et messieurs, au-delà des efforts de nature financière, permettez-moi de rappeler qu'à mon initiative, la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose depuis 2009 d'un Conseil de déontologie journalistique et que l'Association des journalistes professionnels perçoit de manière récurrente une subvention de 140 000 euros.

Madame de Grootte, j'ai créé cette année un Observatoire des médias. Comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer il y a quelques semaines, celui-ci est logé à l'Observatoire des politiques culturelles, qui dispose en son sein des moyens humains et matériels pour mener à bien la mission qui lui est confiée. J'ai d'ailleurs augmenté sa dotation de 50 000 euros afin de couvrir les frais – notamment d'études – qu'engendre cette nouvelle mission. L'Observatoire des politiques culturelles rédige actuellement un cahier des charges destiné à sélectionner l'institution à laquelle sera confiée la collecte des données.

Madame Meerhaeghe, si l'on additionne les dispositifs que je viens de décrire, l'ensemble des aides directes accordées au secteur de la presse écrite en ce qui concerne les départements dont j'assume la charge, se sont élevées en 2013 à 8 817 000 euros.

S'y ajoutent les moyens dédiés aux opérations de découverte de la presse écrite dans les écoles (« Ouvrir mon quotidien », 515 000 euros, et « Journalistes en classe », 99 000 euros), soit un montant complémentaire total de 614 000 euros.

Les évolutions récentes de ce secteur en pleine mutation doivent nous inciter à poursuivre notre effort en faveur d'un financement accru, notamment en vue d'accélérer l'adaptation des outils et des pratiques aux nouveaux modes de consommation. C'est l'objectif du plan Médias 2020 que j'avais déposé au gouvernement avec un certain nombre de propositions. Ce plan a un coût mais je pense que sa mise en œuvre est une priorité. Ma-

dame Meerhaeghe, je vous remercie du reste de l'intérêt que vous y portez.

Mais les récentes évolutions du secteur doivent également nous pousser à nous assurer que les principes fondamentaux comme la liberté de la presse et le pluralisme des sources d'information soient respectés. Je pense que le fait qu'un organe de presse ait comme actionnaire un pouvoir public ne remet pas en cause l'indépendance de cet organe, pas davantage que s'il avait des actionnaires privés.

Il me semble important aujourd'hui de réfléchir à des mesures qui garantissent la transparence et la sauvegarde du pluralisme de la presse quotidienne écrite.

Je vais vous poser quelques questions. Ne convient-il pas de renforcer la transparence en prévoyant la publication par les entreprises de presse des informations relatives à leurs structures de décision et de contrôle ? Le marché de la presse quotidienne ne doit-il pas faire l'objet d'un examen permanent, dans l'objectif de s'assurer de l'effectivité du pluralisme des sources d'information ?

La Fédération Wallonie-Bruxelles ne doit-elle pas se doter d'une autorité indépendante chargée de ces missions en concertation avec le Conseil de la concurrence, qui dépend du gouvernement fédéral, et, selon les besoins, avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel et le Conseil de déontologie journalistique ?

Afin d'agir avec la plus grande célérité, j'organiserai dans les prochains jours une table ronde avec les représentants du secteur. L'importance du sujet et son caractère sensible méritent selon moi un échange de vues avec les principaux intéressés. Si ces discussions débouchent sur la conclusion qu'il convient de modifier les dispositions en vigueur, je soumettrai un texte à votre assemblée dans les prochaines semaines.

Je sais que je vais frustrer la plupart des orateurs qui m'ont précédée à la tribune. Le débat sur notre philosophie et sur les réponses que le gouvernement peut apporter aux questions sur le paysage médiatique, notamment à travers le travail de fond remarquable des états généraux des médias et de l'information, ne doit pas se limiter à un fait d'actualité, même s'il est important. Il doit certes nous interpeller et nous devons apporter les réponses les plus démocratiques possibles. Nous ne pouvons toutefois dévoyer un débat qui mérite notre plus grande attention.

M. le président. – La parole est à M. Istasse.

M. Jean-François Istasse (PS). – Je félicite et

je remercie la ministre pour sa déclaration importante. Vous annoncez une table ronde et c'est une décision importante vu la situation. Vous trouverez dans les travaux du parlement, et notamment les ateliers des états généraux, de nombreux éléments qui alimenteront utilement les discussions autour de la table ronde que vous réunirez. De ce point de vue, le parlement a joué son rôle. Vous disposez d'éléments qui vous permettent de prendre les décisions que vous avez annoncées.

J'assume provisoirement la présidence du comité de pilotage des états généraux. Il n'est jamais qu'un comité d'avis puisque c'est le bureau du parlement qui prend les décisions et, à ce sujet, nous avons toujours tout décidé à l'unanimité au cours de ces dernières années. J'ai le cuir épais et je suis prêt à entendre beaucoup de choses. Cependant, je dois rectifier certains propos qui ont été tenus. Tout d'abord, le gouvernement ne porte aucune responsabilité et les critiques à son égard ne sont pas fondées. Par ailleurs, j'aime beaucoup les autocritiques parlementaires mais il convient de les mener jusqu'au bout et de se demander si tous les parlementaires ont bien participé aux travaux qui leur étaient proposés dans le cadre des états généraux. Je crois qu'il faut malheureusement répondre par la négative. Nous étions très peu nombreux durant les séances des états généraux.

Heureusement, nous y avons entendu beaucoup d'experts et nos travaux ont été extrêmement intéressants. L'ensemble du comité de pilotage, y compris les membres du MR, a suivi point par point le cahier de charges qui lui avait été imposé par le parlement. Or, je n'avais jamais connu un cahier aussi consistant. Il était toutefois nécessaire. En effet, nous avons effectué un travail sérieux et approfondi qui viendra à point maintenant que nous vivons des bouleversements. Cette réflexion sera très utile pour trouver des solutions et pour prendre des décisions politiques.

Ceux qui ont suivi les travaux des états généraux, notamment l'atelier 1, ne sont pas étonnés par ce qui se passe actuellement dans le secteur de la presse écrite. Nous avons très largement anticipé les problèmes. La résolution dont j'ai eu l'honneur d'être primo-signataire a été préparée voici plus d'un an au sein de ce parlement. Vous savez bien que, si elle n'a pas été adoptée en séance plénière, c'est à la demande du secteur lui-même qui a souhaité qu'on ne prenne pas de position hâtive.

Donc, en qualité de président du comité de pilotage, je propose, indépendamment des événements qui se déroulent pour le moment, de terminer le travail des états généraux comme prévu

dans le cahier des charges. Les experts poursuivent leur travail. Nous allons travailler pendant tout le mois d'octobre sur le rapport final qui nous sera soumis. Au mois de novembre, nous en débattrons avec l'ensemble des participants. Ensuite, nous suggérerons à la conférence des présidents de publier le résultat de nos travaux à partir du mois de décembre. En outre, nous proposerons la tenue d'une séance plénière ordinaire de façon à ce que les parlementaires puissent se réapproprier le travail fondamental qui a été accompli et que les groupes politiques puissent prendre position.

M. le président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Monsieur le président, je ne suis pas frustré, je suis sidéré. M. Istasse, que j'apprécie beaucoup par ailleurs, a remercié et félicité Mme la ministre mais je suis persuadé qu'il l'aurait fait même si elle n'avait rien dit ! En tout cas, il est parvenu à commenter une série de choses dont elle n'avait pas parlé.

Nous avons eu un débat, serein me semble-t-il, au cours duquel j'ai posé des questions élémentaires au sujet de la presse et de certaines opérations concernant des groupes de presse. La ministre ne m'a pas répondu. Par contre, elle m'a posé des questions ! Cette nouvelle technique ministérielle est peut-être intéressante mais il faudra sans doute revoir le règlement de l'assemblée.

Revenons aux états généraux. J'aime bien le nombrilisme parlementaire mais il faut reconnaître que les experts et les acteurs concernés se posent de sérieuses questions quant à l'avenir de la presse. Ils savent que dans un proche avenir, la situation évoluera encore. Et mon petit doigt me dit qu'ils ont raison de s'inquiéter. La ministre ne répond pas. Elle ne veut pas court-circuiter les états généraux mais elle a l'intention d'organiser une table ronde.

J'essaie de m'y retrouver. Bref, je ne suis pas frustré, je suis atterré.

M. le président. – La parole est à Mme Meerhaeghe.

Mme Isabelle Meerhaeghe (ECOLO). – Je ne suis pas frustrée car le travail parlementaire qui a été fait dans le cadre des états généraux est extrêmement sérieux, raison pour laquelle il a sans doute pris beaucoup de temps. Nous avons entendu et discuté avec toutes les personnes concernées. Le travail préliminaire – l'état des lieux – réalisé avant les états généraux a été tout aussi considérable.

Sans vouloir critiquer le travail parlementaire, nous avons pris conscience dès le premier atelier

que la situation économique du secteur était catastrophique et qu'il avait besoin d'aide. C'est pourquoi nous soutenons de manière inconditionnelle le renforcement des subsides et vous demandons d'appuyer cette mesure auprès du gouvernement wallon afin d'impliquer d'autres niveaux de pouvoir.

Nous devrions également engager le débat sur la transparence dans le secteur et éventuellement le mettre en lien avec les aides octroyées par la Fédération.

Enfin, envisagez-vous de créer l'organe de régulation au sein du CDJ, du CSA ou du conseil de la concurrence ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Cet organe aurait pour vocation la régulation du pluralisme de la presse. Mais il me semble nécessaire d'avoir une concertation avec les acteurs principaux pour savoir s'ils trouvent cette initiative pertinente. Un texte est en projet.

Je convierai à la table ronde un représentant de chaque parti. Je n'ai rien à cacher. Il est important d'avoir un débat ouvert et démocratique sur ce sujet. Cette table-ronde n'est pas destinée à refaire les états généraux mais à réfléchir à la création de l'autorité de régulation.

Mme Isabelle Meerhaeghe (ECOLO). – J'attends votre invitation à cette table-ronde.

Mme Julie de Grootte (cdH). – Je vous remercie pour vos réponses. Personne ne doit être sur la défensive. On ne vous reproche rien. Nous ne pouvions pas vous demander d'anticiper ce qui vient de se passer. Nous avons tous été surpris. Vous avez bien fait de rappeler vos initiatives.

Nous ne reprochons rien non plus au travail parlementaire. Dans mon groupe, Mme Salvi a été très active. Ce travail sérieux restera une référence pour les décisions futures.

Sans auto-flagellation, nous avons constaté la lenteur du travail d'une assemblée parlementaire et de la concrétisation des décisions. Nous nous sommes retrouvés *a quia*. Il me semble que cela vaut la peine que nous nous interroguions sur cela.

J'entends que vous comptez inviter un représentant par parti à la table-ronde et je m'en réjouis. Nous pourrions ainsi faire le lien entre ce travail et celui des états-généraux.

Nous devons poursuivre ce débat même si cela prend du temps.

M. le président. – La parole à est Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons (FDF). – Je souhaite ajouter deux réflexions. D'abord, j'estime que le soutien financier des pouvoirs publics aux groupes de presse est indispensable dans le contexte de la révolution numérique et des difficultés économiques. La réflexion au parlement wallon est indispensable. Après les contacts entre le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le gouvernement wallon, il faut aussi impliquer le gouvernement bruxellois et les organes régionaux bruxellois susceptibles d'intervenir économiquement.

Ensuite, l'actualité a du bon puisque la ministre nous a annoncé l'organisation d'une table-ronde et la rédaction d'un texte. Certes, l'affaire Tecteo est imbuvable à cause de son opacité, de l'intervention d'une intercommunale dans un domaine qui exige liberté et indépendance, mais elle a néanmoins fait bouger le gouvernement, ce qui est une bonne chose !

M. le président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Je conclurai en exprimant le regret du groupe MR devant le silence dans lequel se mure depuis dix jours le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et particulièrement la ministre Laanan.

Madame la ministre, j'aurais aimé vous entendre rassurer les journalistes et adopter une position très forte. Certes, je prends note de votre position et de votre décision d'organiser une table-ronde et de réagir en fonction de vos compétences pour garantir le pluralisme et l'indépendance de la presse et la liberté des journalistes. J'attendais une réaction très forte de votre part et non ce silence. Ce n'est pas normal !

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close.

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 17 h 25.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

18 Annexe I : Questions écrites (Article 80 du règlement)

M. le président. – Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées :

à M. le ministre-président Demotte, par Mme Pary-Mille et M. Hazée ;

à M. le ministre Nollet, par Mmes Bertieaux, Bertouille, Cornet, Houdart, Persoons, Reuter,

Trachte, MM. Collignon, Crucke et Mouyard ;

à M. le ministre Antoine, par Mme Péciaux, MM. Bolland, Crucke, Dodrimont et Mouyard ;

à M. le ministre Marcourt, par Mme Cornet, MM. Crucke, Hazée, Jeholet, Mouyard et Senesael ;

à Mme la ministre Huytebroeck, par Mmes Gonzalez Moyano, Péciaux, Reuter, Sonnet, Trotta, et Zrihen, M. Tanzilli ;

à Mme la ministre Laanan, par Mmes Cornet, de Groote, Houdart, Moucheron et Péciaux, MM. Borsus, du Bus de Warnaffe, Hazée, Jamar, Jeholet, Mouyard, Tachenion, et Tanzilli ;

à Mme la ministre Schyns, par Mmes Cornet, Fassiaux-Looten, Gonzalez Moyano, Houdart, Kapompole, Péciaux, Reuter et Sonnet, MM. Bolland, Borsus, Crucke, Dodrimont, Maene, Mouyard et Tachenion.

19 Annexe II : Liste des questions écrites auxquelles chaque membre du gouvernement n'a pas donné réponse – Session 2012-2013 (Art. 80.5 du règlement)

Durant la session 2012/2013, 59 questions écrites adressées aux membres du Gouvernement sont restées sans réponse :

de M. André Antoine, ministre du Budget, des Finances et des Sports, les questions écrites n°325, 336, 337, 338, 342, 345, 346, 347, 348 et 349 ;

de M. Jean-Claude Marcourt, ministre de l'Enseignement supérieur, les questions écrites n°258, 259, 262, 266, 281, 284, 290, 300, 304, 305, 306, 307, 309 et 310 ;

de Mmes Marie-Dominique Simonet et Marie-Martine Schyns, ministres de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, les questions écrites n°732, 738, 766, 772, 783, 794, 798, 810, 812, 815, 817, 824, 870, 872, 884, 885, 902, 913, 918 et 919 et n° 1, 2, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 22, 26, 27, 28, 30, 33, 35.

ANNEXE III : COMPOSITION DES COMMISSIONS. 2013-2014

A. COMMISSIONS DE COOPÉRATION

A.1. — COMMISSION DE COOPÉRATION AVEC LES COMMUNAUTÉS(1)

(13 membres)

Président : M. LUPERTO Jean-Charles (PS)
 Vice-présidents : M. KUBLA Serge (MR)
 M. TACHENION Pierre (PS)

	PS	MR	ECOLO	cdH
Membres titulaires	M. DE SAINT MOULIN Marc Mme DÉSIR Caroline MM. ISTASSE Jean-François LUPERTO Jean-Charles - N 1 - 001399213 Mme SIMONIS Isabelle	Mme BERTOUILLE Chantal M. DODRIMONT Philippe Mme SCHEPMANS Françoise	Mmes KHATTABI Zakia LINARD Bénédicte	Mme DE GROOTE Julie M. YZERBYT Damien
Membres suppléants	MM. DIALLO Bea HUTCHINSON Alain Mme KAPOMPOLÉ Joëlle M. MAENE Jean-Claude Mme TARGNION Muriel M. WALRY Léon	MM. DESTEXHE Alain MILLER Richard WAHL Jean-Paul	MM. MOREL Jacques REINKIN Yves	MM. BASTIN Jean-Paul DU BUS DE WARNAFFE André

(1) voir article 30 du règlement du Parlement

A.2. — COMMISSION DE COOPÉRATION AVEC LES RÉGIONS(2)

(13 membres)

Président : M. LUPERTO Jean-Charles (PS)

	PS	MR	ECOLO	cdH
Membres titulaires	MM. BAYET Hugues HUTCHINSON Alain ISTASSE Jean- François - N 1 - 001399213 Mme SIMONIS Isabelle M. WALRY Léon	Mme BERTOUILLE Chantal MM. CRUCKE Jean-Luc MOUYARD Gilles	M. DISABATO Manu Mme TRACHTE Barbara	Mme DE GROOTE Julie M. LEBRUN Michel
Membres suppléants	Mme FASSIAUX- LOOTEN Françoise MM. LENZINI Mauro ONKELINX Alain Mmes SONNET Malika TARGNION Muriel M. TOMAS Eric	MM. BORSUS Willy DESTEXHE Alain MILLER Richard	MM. DUPRIEZ Patrick NOIRET Christian	MM. DU BUS DE WARNAFFE André PREVOT Maxime

(2)voir article 31 du règlement du Parlement

**A.3. — COMMISSION DE COOPÉRATION ET DE CONCERTATION AVEC L'ASSEMBLÉE DE LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DE BRUXELLES(3)**

(14 membres)

Président : M. LUPERTO Jean-Charles (PS)

	PS	MR	ECOLO	cdH
Membres titulaires	Mmes DÉSIR Caroline FASSIAUX- LOOTEN Françoise MM. ISTASSE Jean- François LUPERTO Jean- Charles - N 1 - 001399213 Mme SIMONIS Isabelle M. WALRY Léon	Mme BERTOUILLE Chantal M. MOUYARD Gilles Mme SCHEPMANS Françoise	Mme CREMASCO Veronica M. MOREL Jacques	Mmes DE GROOTE Julie MOUCHERON Savine
Membres suppléants	MM. BAYET Hugues DE SAINT MOULIN Marc HUTCHINSON Alain Mme KAPOMPOLÉ Joëlle MM. - N 2 - 000304060 SENEAEL Daniel Mme TARGNION Muriel	MM. BORSUS Willy DESTEXHE Alain MILLER Richard	M. DAELE Matthieu Mme MEERHAEGHE Isabelle	MM. DU BUS DE WARNAFFE André TANZILLI Antoine

(3) voir article 32 du règlement du Parlement

B. COMMISSIONS PERMANENTES

B.1. — COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DES QUESTIONS EUROPÉENNES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DU RÈGLEMENT, DE L'INFORMATIQUE, CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT ET DES DÉPENSES ÉLECTORALES

(13 membres)

Président : M. DIALLO Bea (PS)
 Vice-présidents : Mme SAENEN Marianne (ECOLO)
 Mme BARZIN Anne (MR)

	PS	MR	ECOLO	cdH
Membres titulaires	MM. DAÏF Mohamed DIALLO Bea HUTCHINSON Alain MAENE Jean-Claude PIRLOT Sébastien TOMAS Eric	Mme BARZIN Anne MM. DESTEXHE Alain KUBLA Serge	M. DEFOSSÉ Jean-Claude Mme SAENEN Marianne	MM. DE LAMOTTE Michel GADENNE Alfred
Membres suppléants	M. BOLLAND Marc Mme FASSIAUX-LOOTEN Françoise MM. ISTASSE Jean-François - N 1 - 001399213 Mme TROTTA Graziana M. WALRY Léon	M. BORSUS Willy Mme DEFRAIGNE Christine M. JAMAR Hervé	MM. DUPRIEZ Patrick REINKIN Yves	MM. BOUCHAT André DU BUS DE WARNAFFE André

B.2. — COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

(13 membres)

Président : M. LANGENDRIES Benoît (cdH)
 Vice-présidents : M. BROTCHE Jacques (MR)
 M. LENZINI Mauro (PS)

	PS	MR	ECOLO	cdH
Membres titulaires	M. COLLIGNON Christophe Mme KAPOMPOLÉ Joëlle MM. LENZINI Mauro - N 1 - 001399213 TACHENION Pierre Mme YERNA Maggy	Mme BERTIEAUX Françoise M. BROTCHE Jacques Mme DE COSTER- BAUCHAU Sybille	M. HAZÉE Stéphane Mme KHATTABI Zakia	MM. DE LAMOTTE Michel LANGENDRIES Benoît
Membres suppléants	M. BAYET Hugues Mmes DÉSIR Caroline GONZALEZ MOYANO Virginie M. ISTASSE Jean- François Mmes PÉCRIAUX Sophie TROTTA Graziana	Mmes BARZIN Anne CASSART- MAILLEUX Caroline SCHEPMANS Françoise	M. DISABATO Manu Mme SAENEN Marianne	MM. FOURNY Dimitri TANZILLI Antoine

B.3. — COMMISSION DE L'ENFANCE, DE LA RECHERCHE, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

(13 membres)

Président : M. SENESAEL Daniel (PS)
 Vice-présidents : M. TIBERGHIE Luc (ECOLO)
 Mme GOFFINET Anne-Catherine (cdH)

	PS	MR	ECOLO	cdH
Membres titulaires	M. DE SAINT MOULIN Marc Mme PÉCRIAUX Sophie MM. SENESAEL Daniel TACHENION Pierre Mmes TARGNION Muriel ZRIHEN Olga	Mmes BERTOUILLE Chantal CORNET Véronique REUTER Florence	M. TIBERGHIE Luc Mme TRACHTE Barbara	Mmes GOFFINET Anne-Catherine SIMONET Marie-Dominique
Membres suppléants	M. COLLIGNON Christophe Mme DÉSIR Caroline MM. DUPONT Christian EERDEKENS Claude Mmes KAPOMPOLÉ Joëlle SONNET Malika	MM. BINON Yves NEVEN Marcel Mme PARY-MILLE Florine	M. DUPRIEZ Patrick Mme KHATTABI Zakia	Mme DE GROOTE Julie M. DE LAMOTTE Michel

B.4. — COMMISSION DES FINANCES, DE LA COMPTABILITÉ, DU BUDGET ET DU SPORT

(13 membres)

Président : M. MOUYARD Gilles (MR)
 Vice-présidents : M. LEBRUN Michel (cdH)
 M. EERDEKENS Claude (PS)

	PS	MR	ECOLO	cdH
Membres titulaires	MM. DIALLO Bea EERDEKENS Claude ISTASSE Jean-François MOTTARD Maurice ONKELINX Alain TOMAS Eric	MM. DODRIMONT Philippe JAMAR Hervé MOUYARD Gilles	MM. CHERON Marcel NOIRET Christian	MM. LEBRUN Michel MAMPAKA MAN-KAMBA Bertin
Membres suppléants	MM. DUPONT Christian HUTCHINSON Alain SENASAEL Daniel Mme TARGNION Muriel M. WALRY Léon Mme YERNA Maggy	Mme BERTIEAUX Françoise MM. CRUCKE Jean-Luc KUBLA Serge	M. DESGAIN Xavier Mme TRACHTE Barbara	Mme GOFFINET Anne-Catherine M. LANGENDRIES Benoît

B.5. — COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'AUDIOVISUEL, DE L'AIDE À LA PRESSE, DU CINÉMA, DE LA SANTÉ ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

(13 membres)

Président : M. ISTASSE Jean-François (PS)
 Vice-présidents : M. JEHOLET Pierre-Yves (MR)
 Mme MOUCHERON Savine (cdH)

	PS	MR	ECOLO	cdH
Membres titulaires	M. DUPONT Christian Mme HOUDART Catherine MM. HUTCHINSON Alain ISTASSE Jean-François ONKELINX Alain Mme PÉCRIAUX Sophie	M. JEHOLET Pierre-Yves Mmes PARY-MILLE Florine SCHEPMANS Françoise	Mme MEERHAEGHE Isabelle M. MOREL Jacques	M. DU BUS DE WARNAFFE André Mme MOUCHERON Savine
Membres suppléants	MM. BAYET Hugues BOLLAND Marc DAÏF Mohamed Mme TROTTA Graziana M. WALRY Léon Mme ZRIHEN Olga	Mme BERTOUILLE Chantal MM. BROTCHE Jacques WAHL Jean-Paul	Mme CREMASCO Veronica M. DEFOSSÉ Jean-Claude	MM. TANZILLI Antoine YZERBYT Damien

B.6. — COMMISSION DE L'EDUCATION

(13 membres)

Président : M. CRUCKE Jean-Luc (MR)
 Vice-présidents : Mme FASSIAUX-LOOTEN Françoise (PS)
 Mme TRACHTE Barbara (ECOLO)

	PS	MR	ECOLO	cdH
Membres titulaires	M. DAÏF Mohamed Mme DÉSIR Caroline M. DUPONT Christian Mmes FASSIAUX-LOOTEN Françoise GAHOUCHI Latifa TROTTA Graziana	MM. BORSUS Willy CRUCKE Jean-Luc NEVEN Marcel	Mmes LINARD Bénédicte TRACHTE Barbara	M. BASTIN Jean-Paul Mme DE GROOTE Julie
Membres suppléants	MM. BOLLAND Marc DE SAINT MOULIN Marc Mmes HOUDART Catherine SAUDOYER Annick TARGNION Muriel ZRIHEN Olga	Mme DE COSTER-BAUCHAU Sybille MM. MOUYARD Gilles WAHL Jean-Paul	MM. HAZÉE Stéphane REINKIN Yves	MM. LEBRUN Michel TANZILLI Antoine

B.7. — COMMISSION DE LA JEUNESSE ET DE L'AIDE À LA JEUNESSE

(13 membres)

Président : M. DAELE Matthieu (ECOLO)
 Vice-présidents : M. BAYET Hugues (PS)
 Mme CASSART-MAILLEUX Caroline (MR)

	PS	MR	ECOLO	cdH
Membres titulaires	MM. BAYET Hugues BOLLAND Marc Mme GONZALEZ MOYANO Virginie M. MAENE Jean-Claude Mmes SAUDOYER Annick SONNET Malika	M. BINON Yves Mme CASSART-MAILLEUX Caroline M. MILLER Richard	MM. DAELE Matthieu REINKIN Yves	MM. TANZILLI Antoine YZERBYT Damien
Membres suppléants	Mme DÉsir Caroline MM. DIALLO Bea LENZINI Mauro - N 1 - 001399213 Mmes TARGNION Muriel ZRIHEN Olga	MM. DODRIMONT Philippe JEHOLET Pierre-Yves Mme REUTER Florence	MM. MOREL Jacques NOIRET Christian	M. BASTIN Jean-Paul Mme MOUCHERON Savine

C. COMITÉ D'AVIS

C.1. — COMITÉ D'AVIS CHARGÉ D'EXAMINER LES QUESTIONS RELATIVES À L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES(4)

(9 membres)

Présidente : Mme MEERHAEGHE Isabelle (ECOLO)

	PS	MR	ECOLO	cdH
Membres titulaires	MM. BAYET Hugues DIALLO Bea Mmes FASSIAUX- LOOTEN Françoise TARGNION Muriel	Mmes DE COSTER- BAUCHAU Sybille PARY-MILLE Florine	M. DUPRIEZ Patrick Mme MEERHAEGHE Isabelle	Mme GOFFINET Anne- Catherine
Membres suppléants	MM. DUPONT Christian SENSAEL Daniel Mme SIMONIS Isabelle M. WALRY Léon	Mmes BERTOUILLE Chantal CASSART- MAILLEUX Caroline	M. DAELE Matthieu Mme TRACHTE Barbara	Mme MOUCHERON Savine

(4)voir article 19 du Règlement du Parlement

D. COMMISSION DES POURSUITES**D.1. — COMMISSION DES POURSUITES(5)**

(7 membres)

	PS	MR	ECOLO	cdH
Membres titulaires	MM. ISTASSE Jean-François - N 1 - 001399213 WALRY Léon	Mme BERTIEAUX Françoise M. WAHL Jean-Paul	Mme TRACHTE Barbara	Mme DE GROOTE Julie
Membres suppléants	Mme DÉSIR Caroline M. EERDEKENS Claude Mme SIMONIS Isabelle	MM. CRUCKE Jean-Luc JEHOLET Pierre-Yves	M. DEFOSSÉ Jean-Claude	M. LEBRUN Michel

(5)voir article 33 du règlement du Parlement